



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ
Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

TRANSCRIPTION - PROCÈS
PUBLIC

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

7 août 2012
Journée d'audience n° 91

Devant les juges :

NIL Nonn, Président
Silvia CARTWRIGHT
YA Sokhan
Jean-Marc LAVERGNE
YOU Ottara
THOU Mony (suppléant)
Claudia FENZ (suppléante)

Pour la Chambre de première instance :

SE Kolvuthy
Matteo CRIPPA

Pour le Bureau des co-procureurs :

CHAN Dararasmey
Vincent DE WILDE D'ESTMAEL
Dale LYSAK

Pour la Section de l'administration judiciaire :

UCH Arun

Les accusés :

NUON Chea
IENG Sary
KHIEU Samphan

Pour les accusés :

SON Arun
Jasper PAUW
Andrew IANUZZI
ANG Udom
Michael G. KARNAVAS
KONG Sam Onn
Anta GUISSÉ

Pour les parties civiles :

PICH Ang
Elisabeth SIMONNEAU-FORT
LOR Chunthy
SAM Sokong
MOCH Sovannary
SIN Soworn
TY Srinna
Ferdinand DJAMMEN NZEPA
Marie GUIRAUD

TABLE DES MATIÈRES

M. SUONG SIKOEUN (TCW-694)

Interrogatoire par M. De Wilde d'Estmael (suite).....	page 4
Interrogatoire par Me Moch Sovannary	page 36
Interrogatoire par Me Djammen Nzepa.....	page 53

M. ONG THONG HOEUNG (TCW-490)

Interrogatoire par M. le juge Président Nil Nonn	page 75
Interrogatoire par M. Chan Dararasmey	page 78

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Me ANG UDOM	Khmer
M. CHAN DARARASMEY	Khmer
M. DE WILDE D'ESTMAEL	Français
Me DJAMMEN NZEPA	Français
Me GUISSÉ	Français
Me KARNAVAS	Anglais
Me KONG SAM ONN	Khmer
Me MOCH SOVANNARY	Khmer
M. le juge Président NIL NONN	Khmer
M. ONG THONG HOEUNG (TCW-490)	Khmer
Me PAUW	Anglais
Me PICH ANG	Khmer
Me SIMONNEAU-FORT	Français
M. SUONG SIKOEUN (TCW-694)	Khmer

1

1 PROCÈS-VERBAL

2 (Début de l'audience: 09h02)

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Veuillez vous asseoir. Le tribunal reprend ses audiences.

5 Nous allons aujourd'hui continuer à entendre le témoignage du

6 témoin Suong Sikoeun, qui sera à nouveau interrogé par

7 l'Accusation, et, ensuite, par les conseils pour les parties

8 civiles.

9 Monsieur le greffier, veuillez, s'il vous plaît, faire rapport

10 sur la présence des parties et des individus qui ont été appelés

11 à comparaître.

12 LE GREFFIER:

13 Monsieur le Président, toutes les parties à la procédure sont

14 présentes, sauf l'accusé Ieng Sary, qui est présent cependant

15 dans la cellule de détention temporaire au sous-sol et qui peut

16 suivre grâce à son conseil... par le biais de l'audiovisuel, et ce,

17 pour toute la journée.

18 La lettre de renonciation a été soumise au greffier.

19 En ce qui concerne le témoin suivant, c'est-à-dire TCW-490, ce

20 témoin est présent dans la salle d'attente et "est" au bon

21 plaisir de la Chambre.

22 [09.04.27]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je vous remercie.

25 La Chambre va maintenant décider... se prononcer sur la demande de

2

1 Ieng Sary, qui a été soumise hier (phon.), datée du 7 août 2012,
2 par l'intermédiaire de son conseil, demandant à ne pas être
3 présent dans le prétoire et de pouvoir suivre les audiences
4 pendant toute la journée à partir de la salle de détention
5 temporaire au sous-sol.
6 Le document a été présenté.
7 Le médecin du centre de détention a examiné M. Ieng Sary ce
8 matin, a pu observer qu'il était fatigué, qu'il a des difficultés
9 pour s'exprimer, pour se déplacer, qu'il a des douleurs
10 lombaires, qu'il ne peut pas rester assis ou debout pendant des
11 périodes prolongées. Ce constat a été fait par le médecin, M.
12 Ieng Sary a également demandé, de ce fait, que sa présence ne
13 soit pas requise dans le prétoire.
14 Ayant été examiné par le médecin traitant, et ayant demandé à
15 suivre la procédure au sous-sol avec la possibilité de
16 communication directe avec le conseil... cette demande est accordée
17 - cette requête est accordée.
18 Et l'accusé est autorisé à suivre l'audience à partir de la salle
19 de détention temporaire au sous-sol en utilisant les moyens de
20 transmission audiovisuels.
21 La régie doit donc garantir que cette liaison audiovisuelle sera
22 maintenue pendant toute la durée de la procédure.
23 Je vois le conseil pour la défense.
24 Je vous en prie, Maître.
25 [09.06.28]

3

1 Me ANG UDOM:

2 Merci, Monsieur le Président.

3 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

4 Bonjour à tous dans le prétoire et autour de celui-ci.

5 J'ai une information à communiquer et une observation à faire ce
6 matin.

7 Ce matin, nous avons reçu une instruction de M. Ieng Sary
8 concernant les difficultés... et son incapacité à suivre les débats
9 pendant la journée d'hier, en particulier au cours de la session
10 de l'après-midi.

11 Sa mémoire s'est détériorée de manière notable, et il déclare
12 qu'il n'a pas pu suivre les débats en audience.

13 Si ce problème devait continuer et si mon client devait me
14 répéter cette doléance, j'aimerais que la Chambre autorise un
15 report d'interrogatoire des témoins importants dès lors que leur
16 témoignage porte sur mon client, plus précisément, et le
17 Ministère des affaires étrangères, ce qui fait partie des droits
18 express de l'accusé car il est indiqué que, si l'accusé n'a pas
19 "compétence" pour suivre la procédure, c'est cela qui devra se
20 passer, c'est-à-dire la suspension.

21 (Discussion entre les juges)

22 [09.09.21]

23 M. LE PRÉSIDENT:

24 Je vous remercie, Maître... assurant la défense de Ieng Sary.

25 La Chambre prend note de l'information transmise à celle-ci par

4

1 votre intermédiaire concernant l'état de votre client.
2 Nous n'avons reçu aucune requête expresse émanant de vous.
3 Dès lors, nous n'allons pas nous prononcer en... à ce moment.
4 Si vous désirez introduire une requête officielle, je vous
5 demanderais de le faire sur la base de l'observation de la
6 procédure en vigueur et de le faire aussi rapidement que
7 possible, et cela, avant le début de l'audience.
8 Nous donnons à présent la parole au procureur afin que celui-ci
9 continue à interroger le témoin.
10 Monsieur le procureur, vous avez la parole.
11 [09.10.25]
12 INTERROGATOIRE
13 PAR M. DE WILDE D'ESTMAEL:
14 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.
15 Bonjour à l'ensemble des parties, au public, et à vous, bien
16 entendu, Monsieur le témoin.
17 Avant d'en revenir au sujet que nous avons abordé hier
18 après-midi, je voudrais, avec la permission de M. le Président,
19 lire un autre passage du projet de manuscrit que le témoin a
20 écrit lui-même, et qui porte la référence IS3.9.
21 Et la page que je voudrais faire afficher, en français, c'est la
22 page 46, c'est-à-dire 00079031; en anglais: 00813100; et, en
23 khmer: 00583631.
24 Je crois que le document a été remis au témoin hier.
25 C'est donc la version française de ce manuscrit; et donc,

5

1 Monsieur le témoin, page 46 de votre numérotation.

2 (Présentation d'un document)

3 Voilà. Alors la citation est la suivante... je crois que c'est à
4 peu près au milieu de la page, Monsieur le témoin.

5 Vous avez dit ceci:

6 "Se faire accepter comme membre du Parti et se faire bien noter
7 par sa direction pour sa fidélité indéfectible et son dévouement
8 à toute épreuve, tel était le vœu suprême de tous. Le Parti
9 représentait un pouvoir tout-puissant. Il était en quelque sorte
10 un nouveau dieu."

11 Q. Alors ma question est la suivante, Monsieur le témoin: en tant
12 qu'intellectuel, était-il simple, sous le régime du Kampuchéa
13 démocratique, d'accepter la toute-puissance du Parti communiste
14 du Kampuchéa?

15 [09.13.12]

16 M. SUONG SIKOEUN:

17 R. En ce qui concerne cette question, il y a deux aspects au
18 problème. En premier lieu, au niveau de l'aspect intellectuel, le
19 deuxième aspect étant celui du révolutionnaire qui désire devenir
20 un communiste.

21 Alors quel est l'aspect qui a la priorité?

22 Nous sommes... nous étions tous d'accord à l'époque que le deuxième
23 aspect, c'est-à-dire la volonté de se transformer en communiste,
24 était la priorité qui avait la primauté par rapport à l'aspect
25 intellectuel. Et c'était la façon de penser à l'époque.

6

1 Q. Et, pendant cette période, vous était-il ne fût-ce que permis
2 d'envisager de poser un regard critique sur les différentes
3 politiques menées par le Parti dans le pays? Est-ce que c'était
4 quelque chose que vous pouviez faire?

5 [09.14.47]

6 R. Non. Moi-même ainsi que d'autres membres du Parti, nous
7 n'avions pas l'intention d'aller dans cette voie car nous
8 considérions tous que le Parti était divin. Quoi que dise le
9 Parti, il fallait le suivre, l'accomplir. Quel qu'ait été le
10 point de vue exprimé par le Parti, nous devions y adhérer et nous
11 conformer aux avis émis par le Parti.

12 Nous avons fait des études dans des pays occidentaux qui étaient
13 la base de développement du capitalisme et du féodalisme.

14 Et nous avons œuvré pour éliminer notre point de vue ancien et
15 absorber le point de vue nouveau. Nous n'étions pas 100 pour cent
16 purs. Il nous restait toujours quelques résidus de l'ancien point
17 de vue.

18 [09.16.01]

19 Q. Merci. Est-ce que c'est parce que le Parti avait en quelque
20 sorte une nature divine qu'il ne tolérait pas l'existence ou la
21 pratique d'autres religions... enfin, de religions?

22 R. Alors, en ce qui concerne le fait d'être communiste... comme
23 Karl Marx l'a dit, en fait, la religion est l'opium du peuple.
24 Donc la religion était considérée comme l'opium dans l'idéologie,
25 ce qui allait à l'encontre de la révolution.

7

1 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

2 Merci, Monsieur le témoin.

3 Je vais vous demander de reprendre le même document, mais de
4 tourner les pages et prendre les pages 32 à 33.

5 Donc, en français, ce sont les pages 00079017 jusqu'à 18; en
6 khmer: 00583623; et, en anglais: 00813093, du même document
7 IS3.9, qui porte aussi la référence E3/40.

8 Alors c'est le titre 5, qui s'intitule "La proclamation
9 officielle du Parti communiste du Kampuchéa".

10 Et je vais lire l'ensemble du passage - je cite:

11 [09.17.55]

12 "Le 27 septembre 1977, une délégation du Parti communiste du
13 Kampuchéa dirigée en personne par Pol Pot lui-même effectuait une
14 visite officielle en République populaire de Chine et en
15 République populaire démocratique de Corée.

16 Ce fut l'occasion, pour la direction du Kampuchéa démocratique,
17 de proclamer l'existence officielle du Parti communiste du
18 Kampuchéa, dont le congrès de fondation eut lieu le 30 septembre
19 1960 à Phnom Penh."

20 Et vous continuez - c'est cela qui m'intéresse le plus -, vous
21 affirmez:

22 "Deux jours et deux nuits d'affilée, tout le personnel du
23 Ministère des affaires étrangères était mobilisé pour sortir et
24 traduire en français et en anglais un document relatif à
25 l'histoire du Parti sous le titre 'Proclamation solennelle de

8

1 l'existence officielle du Parti communiste du Kampuchéa'.
2 Nous avons également rédigé les discours que devait prononcer
3 Pol Pot en Chine et en Corée du Nord."
4 Fin de citation.
5 Et, Monsieur le Président, avec votre autorisation, je voudrais
6 montrer un document à M. le témoin qui reprend ce discours de Pol
7 Pot.
8 Et ce document porte la référence suivante: E3/144.
9 [09.19.38]
10 Alors il n'y a pas de page précise que je voudrais montrer..
11 simplement demander à M. le témoin s'il reconnaît ce document
12 comme étant celui... un de ceux qui a été rédigé par le ministère
13 durant cette période.
14 J'ai... je propose aussi de montrer la version française du
15 document puisque c'est l'original qu'on a au dossier.
16 Et, bien entendu, de l'afficher... afficher la première page à
17 l'écran.
18 M. LE PRÉSIDENT:
19 Oui, j'aimerais que l'huissier de séance remette le document
20 imprimé au témoin afin qu'il puisse le consulter.
21 (Présentation d'un document)
22 [09.20.38]
23 M. DE WILDE D'ESTMAEL:
24 Donc, simplement, pour lire le titre pour l'assistance, il s'agit
25 de "Pol Pot, les grandioses victoires de la révolution du

1 Kampuchéa sous la direction juste et clairvoyante du Parti
2 communiste du Kampuchéa".

3 Et c'est sous-titré, à la deuxième page: "Discours du camarade
4 Pol Pot, secrétaire du comité central du Parti communiste du
5 Kampuchéa, lors du meeting commémorant le dix-septième
6 anniversaire de la fondation du PCK et à l'occasion de la
7 proclamation solennelle de l'existence officielle du PCK, 27
8 septembre 1977".

9 Et, en dessous, il y a la mention: "Édité par le Ministère des
10 affaires étrangères du Kampuchéa démocratique, 1978."

11 Q. Monsieur le témoin, est-ce que vous reconnaissez ce document
12 comme étant l'un de ceux que le ministère a rédigés à cette
13 occasion et, vous avez précisé, durant deux jours et deux nuits?
14 [09.21.50]

15 M. SUONG SIKOEUN:

16 R. Ce document fut traduit et publié... traduit en français et en
17 anglais. Et il fut diffusé par la section propagande et
18 information du Ministère des affaires étrangères.

19 Q. Merci, Monsieur le témoin. Je n'avais pas d'autre question sur
20 le contenu du document.

21 Je voudrais revenir à là où nous en étions hier. Vous nous aviez
22 dit que, à part vous, qui aviez eu quatre documents et demi...
23 quatre mises en cause et demie, et Keat Chhon, qui en avait reçu
24 - vous avez dit, je crois - une soixante, est-ce que Thiounn
25 Prasith a lui aussi été mis en cause dans de nombreux documents?

10

1 [09.22.53]

2 R. Je ne suis pas au courant de tous les documents de mise en
3 cause.

4 Cependant je savais que Thiounn Prasith avait été impliqué, mis
5 en cause en tant qu'agent de la CIA. Et la section avait
6 l'intention de l'arrêter, avec Keat Chhon.

7 Q. Et comment avez-vous appris que... comment avez-vous appris que
8 Thiounn Prasith tout comme Keat Chhon avaient été mis en cause
9 par de nombreux documents? Est-ce qu'on vous en a parlé lors de
10 réunions?

11 [09.23.43]

12 R. Je l'ai su parce que Ieng Sary me l'a dit. Et j'ai appris cela
13 lors de la réunion, lorsqu'il l'a annoncé. Mais je n'ai pas de
14 souvenir de la date exacte de la réunion.

15 Q. Hier, vous avez dit également, donc, que les aveux de M. Touch
16 Kham Doeun avaient été lus par M. Ieng Sary.

17 Vous avez aussi parlé d'une réunion que vous aviez eue avec lui,
18 où vous avez indiqué que vous étiez mis en cause par M. Ros
19 Sarin.

20 Comment M. Ieng Sary obtenait-il les aveux dans lesquels vous
21 étiez mis en cause ainsi que Touch Kham Doeun, et cetera... non,
22 pardon, les aveux, notamment, de Touch Kham Doeun et d'autres
23 aveux dans lesquels vous étiez mis en cause?

24 [09.24.56]

25 R. Je ne sais pas. Je n'ai pas clairement une connaissance de ces

11

1 questions.

2 Q. À part les aveux de M. Touch Kham Doeun, quels autres aveux
3 Ieng Sary aurait-il lus ou aurait-il mentionnés lors de réunions?

4 R. Je n'ai pas souvenir clair des noms. Je me souviens seulement
5 que certains aveux ou confessions avaient été lus par lui et que...
6 j'ai noté que l'une de ces confessions portant le nom de Poeng
7 Kim Sear, qui était médecin, et le frère cadet de... Poeng Soy
8 était le rédacteur en chef d'un journal. Je ne sais pas s'il est
9 encore en vie aujourd'hui. Il serait très âgé. Il est originaire
10 de Siem Reap.

11 Pourquoi est-ce que je me souviens de ces aveux?

12 C'est parce que l'écriture de Poeng Kim Sear, qui avait été mis
13 en cause et accusé... en fait, il s'agissait d'un sympathisant du
14 mouvement révolutionnaire... et des progressistes.

15 Quant à son autre frère, Poeng Soy, celui-ci était également un
16 ami proche de Ieng Sary, de Pol Pot, de Khieu Samphan et de
17 moi-même. Mais j'étais plus jeune qu'eux.

18 Ce que j'ai pu observer, c'est que l'affirmation selon laquelle
19 il avait été intégré dans un réseau de la CIA est que...

20 En fait, le processus d'intégration à la CIA ressemblait très
21 fort au processus d'intégration au Parti communiste du Cambodge...
22 et que le serment prêté était pratiquement formulé de la même
23 manière.

24 Donc j'en ai tiré la conclusion que l'on avait obtenu ces aveux
25 par la force dans la mesure où le processus d'intégration à la

12

1 CIA était très ressemblant à... qui était décrit dans ces aveux
2 était très ressemblant à celui d'intégration au PCK.
3 [09.28.11]
4 Q. Est-ce que M. Ieng Sary vous aurait également lu d'autres
5 aveux, dont, par exemple, celui de... ceux de M. Koy Thuon?
6 R. En ce qui concerne d'autres confessions ou aveux, oui, il y en
7 a eu d'autres, notamment l'épouse d'un cadre qui était étrangère
8 et qui travaillait à l'institut Pasteur de Phnom Penh. Ce
9 document-là portait sur Mme Keat Chhon, qui était vietnamienne
10 d'origine et qui travaillait à l'institut Pasteur.
11 En ce qui concerne les aveux de Koy Thuon, ils n'ont pas été lus
12 à haute voix.
13 Cependant, le matin du 7 janvier 1979, avant l'entrée des forces
14 vietnamiennes et du Front national, So Hong, qui était au
15 Ministère des affaires étrangères, a remis les aveux de Koy
16 Thuon... me les a remis pour que je les garde.
17 Moi, j'étais prêt à quitter le ministère avec mes dix autres
18 collègues du Ministère de la propagande. Et il m'a remis cette
19 confession, ces aveux. Moi, je ne savais pas s'il s'agissait de
20 l'exemplaire original ou d'une copie.
21 Donc j'ai parcouru cette confession rapidement avant de la
22 détruire au ministère même.
23 À ce moment-là, les forces vietnamiennes et le Front national
24 sont entrés dans Phnom Penh. Dans la soirée, avant de quitter
25 Phnom Penh, j'ai détruit le document.

13

1 [09.31.05]

2 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

3 Merci.

4 Je voudrais maintenant vous montrer, en tout cas, lire un passage
5 d'une autre de vos auditions - c'est la dernière audition -, qui
6 porte la référence E3/377 ou D168.

7 Et il s'agit en réalité de la première réponse que vous
8 fournissez dans cette audition à une question des juges
9 d'instruction. Donc c'est assez facile à trouver. C'est,
10 normalement, à la page 2, en khmer ainsi que dans les autres
11 langues.

12 Monsieur le Président, est-ce que j'ai l'autorisation d'afficher
13 ce document à l'écran et de fournir une copie papier à M. le
14 témoin?

15 M. LE PRÉSIDENT:

16 Je vous en prie.

17 Huissier d'audience, veuillez aller chercher ce document et le
18 remettre au témoin.

19 (Présentation d'un document)

20 [09.32.08]

21 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

22 Donc c'est à la page 2, à la première réponse.

23 Q. Vous avez dit, donc, dans ce procès-verbal, en réponse à la
24 première question, que la situation était tendue au Ministère des
25 affaires étrangères en 1978.

14

1 Et vous avez poursuivi en disant:

2 "Nous avons commencé à entendre parler des disparitions de Koy
3 Thuon, Hu Nim, Touch Phoeun. Il y avait aussi des disparus à
4 l'office du ministère, par exemple Mme Sua Vasi, née Cheam Sam
5 At, responsable du magasin diplomatique, le commerce à la
6 disposition des diplomates.

7 Tout le monde était inquiet. Je me souviens que Saur Se, qui
8 provenait de la zone Est, était terrifiée."

9 Vous avez déjà parlé, Monsieur le témoin, de M. Touch Phoeun, le
10 frère aîné de Touch Kham Doeun.

11 Quel rôle jouait... enfin, le rôle, vous l'avez cité dans l'extrait
12 que je viens de lire. Mais Mme Sua Vasi, Cheam Sam At, alias
13 Roeun - si je me souviens bien -, est-ce qu'elle était membre du
14 comité du Parti à B-1?

15 [09.33.40]

16 R. Mme Cheam Sam At était, bien sûr, membre du Parti car c'était
17 l'épouse de Sua Vasi. Et Sua Vasi avait été président du Bureau
18 870, soit le bureau du centre du Parti.

19 Mais j'ignore si elle avait des responsabilités quelconques au
20 sein du Ministère des affaires étrangères. En tout cas, elle
21 travaillait au sein de la section diplomatique du Ministère des
22 affaires étrangères.

23 Q. Est-ce que, à votre connaissance, à l'époque, Ieng Sary est
24 intervenu en sa faveur, comme il l'a fait pour Keat Chhon et
25 Thiounn Prasith?

15

1 [09.35.00]

2 R. Comme hier, j'ai parlé de disparition. J'ai entendu une
3 émission radio annonçant une "arrestation".
4 Il y a une distinction entre arrestation et disparition. Ce que
5 je savais, c'est qu'il y avait eu disparition, mais je ne savais
6 pas où ces gens étaient partis. Je savais qu'ils avaient disparu,
7 mais ça ne voulait pas dire qu'ils avaient été arrêtés. Hier,
8 j'ai juste dit qu'ils avaient disparu.

9 Une station radio, peut-être Voice of America ou Radio Free Asia,
10 a annoncé que j'avais dit que ces gens avaient été arrêtés. Or,
11 comme je l'ai dit hier, je savais que ces gens avaient disparu et
12 j'ignorais où ces gens avaient été emmenés. Je ne savais pas si
13 ces gens avaient été arrêtés ou bien s'ils avaient simplement été
14 mutés ou transférés ailleurs.

15 Ils ont disparu du Ministère des affaires étrangères. Et certains
16 ont été transférés au Ministère de l'industrie. Peut-être que
17 d'autres ont été transférés vers d'autres ministères. Je n'en
18 savais rien.

19 Je tiens à souligner cela. Je ne peux pas affirmer avec certitude
20 que Ieng Sary a défendu ces gens parce que j'ignorais si ces gens
21 avaient fait l'objet d'une arrestation ou bien s'ils avaient
22 simplement disparu pour être transférés ailleurs.

23 [09.36.29]

24 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

25 Monsieur le Président, je voudrais simplement mentionner aux fins

16

1 de la transcription, quant à Mme Sua Vasi, Cheam Sam At, alias
2 Roeun, que son nom figure sur une liste de prisonniers de S-21
3 qui porte la référence IS16.47 et qui est intitulée "Bureaux et
4 ministères, du 12 février au 12 mars 1977". Et elle est décrite
5 dans ce document comme "membre du comité des affaires
6 étrangères", entrée le 17 février 1977 à S-21.
7 Monsieur le témoin, si on prend le même procès-verbal d'audition,
8 D168, à la page suivante...
9 Je crois que c'est la page 3; en français également, à la page 3;
10 et, en anglais... je n'ai pas le numéro de la page, mais c'est
11 00327244.
12 Et je voudrais, Monsieur le Président, lire un extrait de cette
13 page et l'afficher à l'écran, avec votre permission.
14 M. LE PRÉSIDENT:
15 Je vous en prie.
16 (Présentation d'un document)
17 [09.37.55]
18 M. DE WILDE D'ESTMAEL:
19 Q. Voilà. Vous avez dit:
20 "Il était exigé des militants une franchise absolue à l'égard du
21 Parti.
22 Les ennemis infiltrés à l'intérieur se répartissaient en
23 plusieurs catégories: il y avait les agents de la CIA, du KGB,
24 les agents vietnamiens et les agents du SDECE, c'est-à-dire
25 Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

17

1 français."

2 Et, dans cette audition, vous avez donné un certain nombre

3 d'exemples de personnes membres de ces différentes agences.

4 Alors pourriez-vous faire de même et nous aider à... nous dire qui...

5 quels étaient les exemples, par exemple, d'agents du SDECE -

6 donc, le contre-espionnage français?

7 [09.39.15]

8 M. SUONG SIKOEUN:

9 R. Pour autant que je sache, à cette époque, il s'agissait d'une

10 allégation sur la base des aveux.

11 Il n'y avait que deux personnes identifiées:

12 M. Chau Seng, ancien chef de cabinet du prince Sihanouk à

13 l'époque; et, au Front, il était ministre en charge des missions

14 spéciales du GRUNK.

15 Et M. Van Piny, qui était ancien conseiller culturel attaché à

16 l'ambassade du Cambodge en France; lui aussi a été vice-ministre

17 du GRUNK.

18 Voilà les deux noms dont je me souviens.

19 [09.40.10]

20 Q. Est-ce que ces deux personnes ont travaillé à B-1 après le 17

21 avril 1975?

22 R. Non, ils ne sont pas venus travailler à B-1.

23 Q. Et qui vous a dit que Chau Seng et Van Piny étaient des agents

24 secrets français?

25 R. Je ne me rappelle pas qui me l'a dit. Peut-être l'ai-je appris

18

1 par des aveux, dont je ne me souviens pas non plus de l'auteur.

2 Q. Merci.

3 Est-ce que vous connaissiez-vous M. Lean Sirivut?

4 Et je m'excuse encore pour la prononciation.

5 R. Lean Sirivut était mon cousin.

6 Avant de rentrer au Cambodge, il était auprès de l'ambassade du
7 Kampuchéa démocratique à Beijing. C'était le beau-frère de Duong
8 Sam Ol... ou, plutôt, Kong Sam Ol.

9 [09.42.07]

10 Q. Est-ce qu'il a également été accusé d'avoir été un espion
11 français, sous le régime du Kampuchéa démocratique?

12 R. Je n'en suis pas certain. C'est plus tard que j'ai obtenu une
13 copie de ses aveux. D'après mes souvenirs - mais je ne m'en
14 souviens pas exactement et je m'en excuse -, il avait un réseau
15 comprenant des fonctionnaires de la République khmère, donc, du
16 régime de Lon Nol.

17 Q. Merci.

18 Aux fins de la transcription, nous avons la confession, les aveux
19 de Lean Sirivut au dossier, qui portent les références IS5.46.

20 Concernant Van Piny, il y a beaucoup de documents au dossier
21 venant de S-21, dont des listes de prisonniers, où il figure, et
22 notamment E3/1666.

23 Est-ce que vous pourriez nous donner rapidement des exemples
24 d'agents du KGB qui ont été cités quand vous étiez au Ministère
25 des affaires étrangères?

19

1 [09.43.59]

2 R. Je ne connais pas toute l'histoire, mais, ce que je savais à
3 l'époque, c'est que l'ancien président de l'Union des étudiants
4 khmers en URSS, soit M. Hak Seang Lay Ni, était un agent du KGB.

5 Q. Est-ce que Keo Bori et Krin Lean, qui, apparemment, avaient
6 également étudié à Moscou - je crois que c'est vous qui nous en
7 avez parlé hier -, ont été également accusés d'être des agents du
8 KGB?

9 [09.44.49]

10 R. Je n'en suis pas certain, mais il se peut que de telles
11 accusations aient été lancées et que cela aurait conduit à son
12 arrestation. En général, les étudiants partis étudier en Union
13 soviétique étaient accusés d'être des agents du KGB.

14 Comme, moi, j'avais été en Chine, on m'a accusé aussi, à mon
15 retour au Cambodge, d'être membre de la CIA.

16 Il s'agissait là de pures exagérations.

17 Q. Merci.

18 Aux fins de la transcription, nous avons la confession... plutôt,
19 les aveux à S-21 de Hak Seang Lay Ni, qui portent la référence
20 IS5.25 et D108/31.20.

21 Et nous avons aussi les aveux de Krin Lean, alias Sam, qui
22 portent la référence IS5.40.

23 Monsieur le témoin, vous serait-il possible de donner, enfin, des
24 exemples d'agents de la CIA?

25 [09.46.10]

20

1 R. Monsieur le Président, peut-on demander au procureur de poser
2 une question précise au sujet des agents de la CIA? Est-ce que le
3 procureur pourrait préciser sa question?

4 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

5 Oui, je me propose, peut-être, de lire un extrait du
6 procès-verbal que je vous ai remis, Monsieur le témoin.

7 Et, en français, c'est aux pages 3 et 4; en khmer, c'est la page
8 00327234; et, en anglais: 00327244.

9 Et, avec votre accord, Monsieur le Président, est-ce qu'on
10 pourrait projeter également cette page à l'écran?

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous en prie.

13 (Présentation d'un document)

14 [09.47.15]

15 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

16 Donc la question portait sur les personnes qui étaient... qui
17 avaient été accusées d'être des agents de la CIA.

18 Et vous avez répondu - je cite:

19 "On peut citer Koy Thuon, Hu Nim, In Sopheap, tous les
20 intellectuels, les membres de l'Association générale des
21 étudiants khmers, tous les dirigeants régionaux de la zone
22 Nord-Ouest, Ke Kim Huot, Khek Penn, Van Piny, et cetera."

23 Q. On voit que c'est effectivement très vaste, Monsieur le
24 témoin, mais pourriez-vous nous dire qui était Ke Kim Huot? Et
25 quelles étaient ses fonctions?

21

1 [09.48.11]

2 M. SUONG SIKOEUN:

3 R. Ke Kim Huot avait pour nom révolutionnaire "Huot". Il était
4 responsable du secteur 4 ou du secteur 7 de la zone Nord-Ouest.

5 Par la suite, il a été nommé ambassadeur du Kampuchéa
6 démocratique en Yougoslavie en 1978.

7 Q. Et a-t-il rejoint son poste d'affectation en 1978?

8 R. Non, je l'ai appris parce que, la veille de son départ pour la
9 Yougoslavie, l'ambassadeur de Yougoslavie au Cambodge, M. Mihailo
10 Lompar, a demandé à M. Ke Kim Huot d'aller lui rendre visite.

11 D'après mes souvenirs, à l'époque, M. Ieng Sary a dit au
12 directeur du bureau du protocole, M. Ny Kan, qu'il avait dit à
13 l'ambassadeur de Yougoslavie au Cambodge que M. Ke Kim Huot
14 n'allait pas être envoyé en Yougoslavie en raison de son état de
15 santé.

16 [09.49.48]

17 Q. Et vous savez où il est allé au lieu d'aller en Yougoslavie,
18 Monsieur le témoin?

19 R. Je n'en sais rien.

20 Q. Aux fins de la transcription, Monsieur le Président, nous
21 avons les aveux à S-21 de Ke Kim Huot, alias Huot, au dossier,
22 c'est... qui portent le numéro IS5.35.

23 Qui était M. Khek Penn et quelles étaient ses fonctions au
24 ministère?

25 R. Khek Penn n'est pas venu travailler au bureau du ministère.

22

1 Mais, pour autant que je sache, il était responsable du comité
2 des communications pour le comité des relations
3 Thaïlande-Cambodge. Et, à l'époque, il résidait à Poipet.

4 Q. Bon, il était à Poipet, mais est-ce qu'il dépendait
5 hiérarchiquement du Ministère des affaires étrangères?

6 [09.51.20]

7 R. Oui, je l'ai rencontré parce qu'il est venu une ou deux fois
8 au Ministère des affaires étrangères. Et c'est là que je l'ai
9 rencontré.

10 Q. Et quel était l'alias de M. Khek Penn - alias révolutionnaire?

11 R. Je ne me rappelle pas son alias révolutionnaire. Je l'ai sur
12 le bout de la langue. Peut-être que je m'en souviendrai un peu
13 plus tard.

14 Q. Est-ce que c'était "Sou", Monsieur le témoin, si vous vous en
15 souvenez? Si ce n'était pas ça, vous me le dites.

16 R. Effectivement, "Sou". C'était "Sou", son nom révolutionnaire.

17 [09.52.36]

18 Q. Monsieur le Président, figurent au dossier également les aveux
19 de Khek Penn, alias Sou, qui portent la référence assez
20 compliquée D43/IV-Annex 29.

21 J'en ai presque terminé, Monsieur le témoin.

22 Je voudrais vous parler de M. Svay Bory. Vous avez dit qu'il
23 était, en quelque sorte, stagiaire, qu'il n'avait pas eu un
24 emploi très bien déterminé au sein du Ministère des affaires
25 étrangères.

23

1 Est-ce que Svay Bory, comme d'autres personnes, "sont" venues
2 travailler temporairement au Ministère des affaires étrangères?
3 [09.53.42]

4 R. Je ne sais pas s'il est venu temporairement au Ministère des
5 affaires étrangères, mais, quand il y est venu pour la première
6 fois, il n'avait aucune responsabilité particulière.

7 Bien sûr, on lui confiait certaines tâches. On lui demandait par
8 exemple de rédiger des articles, comme aux autres membres du
9 personnel du bureau.

10 Mais, en gros, il est venu au ministère en observation, afin de
11 voir quelle fonction lui assigner.

12 Mais il n'est vu... il n'est venu que peu de temps au Ministère des
13 affaires étrangères.

14 Q. Est-ce que vous savez ce qui lui est arrivé par la suite -
15 Svay Bory?

16 R. Je n'en sais rien. Il n'était plus au Ministère des affaires
17 étrangères sans qu'il y ait d'information à ce sujet.

18 M. Sarin Chhak et le général Duong Sam Ol sont venus
19 temporairement au ministère, après quoi ils ont disparu. Et je ne
20 sais pas où ils sont allés.

21 [09.55.22]

22 Q. Aux fins de la transcription, il y a la mention du nom de M.
23 Svay Bory dans une liste de prisonniers de S-21, qui porte la
24 référence IS16.139. Il y a également ses aveux: référence
25 IS5.101.

24

1 Et, dans ces documents de S-21, il est mentionné qu'il était
2 "adjoint à la section d'information et de propagande" au
3 ministère.
4 Dernier volet de mes questions: est-ce que certains cadres de
5 base, à l'image de Ke Kim Huot, sont venus au ministère pour... ou,
6 en tout cas, selon ce qu'on leur avait dit, pour devenir
7 diplomates durant le Kampuchéa démocratique?
8 [09.56.33]
9 R. À l'époque, avant qu'une personne soit envoyée en tant que
10 diplomate à l'étranger... pour nous, les intellectuels, il n'y
11 avait pas de perspective de devenir diplomate.
12 Du fait de notre pedigree, nous n'étions pas considérés comme
13 purs. Notre position n'était pas considérée comme ferme. Et aucun
14 d'entre nous ne pouvait donc être nommé ambassadeur, par exemple
15 représentant du Kampuchéa démocratique auprès des Nations Unies à
16 New York.
17 Il y avait beaucoup de cadres intellectuels, par exemple M. Chan
18 Yourann, M. Thiounn Prasith, pour n'en citer que quelques-uns.
19 Mais, pour être nommé représentant du Cambodge à l'ONU, il
20 fallait remplir certaines conditions et correspondre aux
21 principes fixés par les dirigeants.
22 Or ils ne correspondaient pas à ces principes.
23 Le représentant du Kampuchéa démocratique à l'ONU a été nommé
24 plus tard, en 79, lorsque la situation était mûre. Et, là, des
25 intellectuels ont été nommés. M. Thiounn Prasith a été nommé

25

1 représentant du Kampuchéa démocratique à l'ONU.

2 [09.58.19]

3 Q. Est-ce que... est-ce qu'on peut revenir à la période avril 75

4 jusqu'à janvier 79? Et peut-être me dire: parmi... alors, sans

5 vouloir vous couper, mais, parmi tous ces cadres de base qui sont

6 revenus, qui sont... qui ont transité par le Ministère des affaires

7 étrangères pour devenir diplomate, est-ce que certains, comme Ke

8 Kim Huot, ont disparu avant de prendre leur poste, avant de

9 prendre leurs fonctions?

10 R. Monsieur le procureur, je suis en train de vous expliquer,

11 mais vous m'avez interrompu et je n'ai pas pu achever ma réponse.

12 Bien sûr, les cadres qui sont venus travailler au Ministère des

13 affaires étrangères devaient remplir les conditions fixées et

14 correspondre aux principes fixés par le Kampuchéa démocratique,

15 et ce, avant d'être considérés comme suffisamment compétents pour

16 être envoyés en tant que diplomates à l'étranger.

17 Quand ces gens ont été envoyés au Ministère des affaires

18 étrangères - et comme je l'ai déjà indiqué -, ils n'ont pas été

19 appelés par M. Ieng Sary lui-même. Celui-ci était une sorte

20 d'administrateur qui supervisait leur travail.

21 Mais la décision relative à leur nomination appartenait à Pol

22 Pot. C'est lui qui décidait qui allait être envoyé au Ministère

23 des affaires étrangères... pour ce qui est de la présentation de

24 l'accréditation... où un diplomate était envoyé, par exemple...

25 [10.00.31]

26

1 Q. Est-ce que vous pourriez nous donner certains noms - comme
2 vous l'avez déjà fait, si je ne me trompe pas, devant les juges
3 d'instruction - de cadres de base qui ont transité par le
4 ministère et qui, par la suite, ont disparu ou ont été, selon vos
5 propres mots à propos de Meak Touch... vous avez dit: "Meak Touch
6 sera plus tard ambassadeur au Laos avant d'être liquidé en 1978 à
7 Tuol Sleng."

8 Ça, ça vient de votre brouillon de manuscrit, IS3.9.

9 Les références, en français: 00079016; en khmer: 00583622; et, en
10 anglais: 00813092.

11 Vous avez donné certains noms devant les juges d'instruction.

12 Est-ce que vous vous souvenez des noms que vous aviez donnés,

13 Monsieur le témoin?

14 [10.01.47]

15 R. Je ne peux pas me souvenir de tous les noms.

16 En ce qui concerne Meak Touch, je ne savais pas qu'il avait été
17 envoyé à Tuol Sleng à l'époque.

18 En fait, je n'étais même pas au courant de l'existence de Tuol
19 Sleng. Je ne savais pas que Tuol Sleng ou S-21 existait - et
20 Boeng Trabek non plus.

21 Seuls Chau Seng et Van Piny... et qui m'a dit après que je lui ai
22 demandé où il avait été, il m'a dit qu'il avait été à Boeng
23 Trabek. C'est tout.

24 Donc, en ce qui concerne Meak Touch, qui était à Tuol Sleng, je
25 ne peux pas vous dire qu'il y était car je ne savais pas à

27

1 l'époque où était Tuol Sleng ou s'il existait.

2 En ce qui concerne les diplomates, et en particulier Meak Touch,
3 qui était l'ambassadeur au Laos; et Chhean (phon.), ambassadeur
4 au Vietnam, connu alors sous l'appellation de "Vietnam du Nord";
5 et Ke Kim Huot, qui venait du Nord-Ouest, et quelques autres
6 cadres, dont je n'ai pas souvenir des noms...

7 Ceux-ci étaient différents des autres - je fais référence au
8 groupe...

9 [10.03.40]

10 Et il y avait une personne qui s'appelait Teanh et une autre qui
11 s'appelait Nat qui sont venues au Ministère des affaires
12 étrangères pour une période courte.

13 Q. J'en ai presque terminé.

14 Je voudrais simplement, pour les fins de la transcription,
15 mentionner les aveux de Meak Touch, alias Kem, qui figurent au
16 dossier sous la cote E3/1547 ainsi que IS5.59.

17 Concernant Nat, il s'agit des aveux de In Lorn, alias Nat,
18 référence D366/7.1.77.

19 Et, concernant Teanh, ce sont les aveux de Sun Ty, alias Teanh,
20 qui portent la référence IS5.100.

21 Toute dernière question, Monsieur le témoin, avant de céder le
22 relais aux parties civiles.

23 Est-ce que Ieng Sary vous a dit pourquoi il avait accepté que les
24 cadres de base passent par le Ministère des affaires étrangères
25 en attendant qu'il soit statué sur leur sort?

28

1 Vous avez dit que c'était une décision de Pol Pot, mais pourquoi
2 Ieng Sary a-t-il accepté que ces gens soient affectés
3 temporairement au Ministère des affaires étrangères?

4 [10.05.23]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Le conseil de la défense de M. Ieng Sary, je vous en prie.

7 Me KARNAVAS:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 Bonjour à tous.

10 J'essaie de limiter le nombre de mes objections, quoique de
11 nombreuses questions orientées aient été posées.

12 Dans ce cas particulier, un fait sert d'hypothèse qui n'existe
13 pas au niveau de la preuve.

14 Le témoin n'a jamais dit que Ieng Sary était d'accord ni non plus
15 qu'il y avait un choix.

16 Je crois que la manière dont la question est posée suggère la
17 réponse.

18 C'est quelque chose que mon collègue a fait toute la journée
19 d'hier et toute la matinée. Je n'ai rien dit jusqu'à présent
20 parce que nous sommes en présence de juges professionnels, mais
21 il faut que cela cesse.

22 [10.06.11]

23 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

24 Q. Je vais revenir... je vais repartir de plus loin, Monsieur le
25 Président, et demander au témoin comment il sait qu'il s'agissait

1 d'une décision de Pol Pot d'affecter temporairement les cadres de
2 base au Ministère des affaires étrangères en attendant de statuer
3 sur leur sort.

4 M. SUONG SIKOEUN:

5 R. Je viens d'indiquer que les cadres qui n'arrivaient pas à
6 atteindre la qualification pour aller outre-mer ne venaient pas
7 (phon.) de France quoiqu'ils aient eu les capacités pour le
8 faire.

9 Il n'y avait pas suffisamment de confiance au sein du Kampuchéa
10 démocratique pour que ceux-ci puissent devenir des représentants
11 du Kampuchéa auprès des pays d'outre-mer.

12 Donc les représentants qui avaient le statut de chef de secteur...
13 par exemple, si vous le comparez au système administratif actuel,
14 c'était plus important que chef de district.

15 Et, si celui-ci avait les qualités et rencontrait les critères
16 qui avaient été fixés par la direction du Kampuchéa démocratique
17 pour devenir le représentant à l'étranger du Kampuchéa
18 démocratique, c'est lui qui avait le poste.

19 [10.07.57]

20 Et donc la sélection pour un représentant du Kampuchéa
21 démocratique en poste outre-mer se faisait de cette manière. Il
22 n'était pas étrange que ceux-ci passent un certain temps au
23 Ministère des affaires étrangères avant de rejoindre leur poste.
24 Et puis, s'ils étaient envoyés ailleurs, qu'ils n'avaient pas été
25 sélectionnés...

30

1 Comme je l'ai dit, il... il ne s'agissait pas là d'anciens membres
2 du Cercle marxiste-léniniste.
3 Il s'agissait de cadres de base et, d'après ce que je savais,
4 sans pouvoir aller plus loin dans le détail, ces cadres-là,
5 malgré leur séjour temporaire au Ministère des affaires
6 étrangères, n'étaient pas... n'avaient pas reçu d'instructions de
7 Ieng Sary.
8 Moi, je savais très clairement que Ieng Sary ne s'était jamais
9 engagé dans le domaine de l'information ou du combat militaire.
10 Ieng Sary lui-même, bien sûr, était notre supérieur à tous, mais,
11 comme je l'ai dit, Khieu Samphan faisait partie du même groupe.
12 Il était plus âgé que moi, cependant, Ieng Sary... donc sa position
13 était plus solide, et c'est ainsi... Khieu Samphan, et c'est ainsi
14 que celui-ci a été nommé chef de l'État.
15 Mais, en réalité, nous étions tous dans la même situation. Et
16 c'est de cette manière que la direction du Parti communiste était
17 organisée.
18 [10.09.57]
19 J'aimerais que le procureur fasse l'effort de comprendre les
20 questions qui sous-tendaient ce type de statut.
21 Lorsque le Bureau des juges d'instruction m'a posé des questions,
22 on m'a présenté un document émanant du Ministère des affaires
23 étrangères.
24 Ce document n'était pas un original. C'était la copie d'un
25 document, document qui indique que, lors d'une réunion... c'est un

31

1 document tapé machine... que les cadres de base, donc, au cours
2 d'une réunion... doivent faire des efforts pour pouvoir nous
3 remplacer, c'est-à-dire notre groupe.

4 C'est-à-dire qu'il y avait l'intention de nous remplacer, par
5 exemple dans le... certains domaines d'expertise tels que
6 l'ingénierie. Et, à ce moment-là, nous n'aurions plus été là.
7 Notre groupe aurait été éliminé ou liquidé.

8 [10.11.12]

9 Lorsque j'ai vu ce document, je me suis demandé de quoi il
10 retournait. Moi, je ne voulais même pas y croire parce que
11 c'était trop extrême.

12 Et je peux vous dire qu'il aurait fallu au moins vingt ans de
13 formation pour que ces cadres de base puissent nous remplacer.

14 M. LE PRÉSIDENT:

15 Monsieur le procureur, vous pouvez continuer.

16 [10.11.48]

17 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

18 Q. Est-ce une supposition de votre part, alors, que c'est Pol Pot
19 qui a décidé d'affecter temporairement des cadres de base au
20 Ministère des affaires étrangères ou quelles sont vos sources
21 d'information? Qu'est-ce qui vous permet de dire que c'est Pol
22 Pot - par exemple, seul ou bien dans le cadre du Comité permanent
23 - qui a pris cette décision?

24 M. SUONG SIKOEUN:

25 R. À cette époque, les nominations se faisaient, mais rien

1 n'était écrit. Nous... il n'y avait que les documents émanant de
2 Tuol Sleng...
3 Lorsqu'il s'agissait de nommer des gens, il n'y avait pas de
4 registre officiel.
5 Et, d'après ce que, moi, je savais, légalement, il aurait été
6 nécessaire que des documents officiels soient produits.
7 Cependant, il y avait un accord tacite pour que, en pratique,
8 cela ne se fasse pas.
9 Et, en tant que secrétaire du Parti, Pol Pot avait les pleins
10 pouvoirs de décision. Qu'il en parle aux autres cadres supérieurs
11 ou pas, c'était à lui d'en décider.
12 Je vais vous donner un exemple d'une émission radiodiffusée...
13 Bien entendu, il y avait un président chargé de la radiodiffusion
14 au-dessus de moi, M. Thuch Rin, qui est décédé.
15 Thuch Rin avait la responsabilité des aspects littéraires et il
16 était également responsable de la chaîne de radiodiffusion
17 littéraire.
18 Mais, si jamais Pol Pot décidait de diffuser une information
19 quelconque, eh bien, celle-ci était remise à son adjoint sans
20 qu'il soit au courant de ce qui s'était passé.
21 Et c'est comme ça que les choses fonctionnaient.
22 Et, en ce qui concerne le Ministère des affaires étrangères, Pol
23 Pot était en mesure de prendre une décision sans que le chef du
24 MAF soit au courant, c'est-à-dire Ieng Sary.
25 En ce qui concerne le Comité permanent, ça, ça dépasse le niveau

33

1 de mes connaissances quant à savoir si Pol Pot consultait les
2 membres du Comité permanent lorsqu'il prenait une décision.
3 Moi, je suis resté deux ans avec Pol Pot. Et j'ai remarqué que,
4 parfois, il prenait des décisions tout seul, sans consultation
5 avec quiconque ni avec un comité.

6 Donc peut-être que, d'un point de vue légal, ce que je vous ai
7 dit ne correspond pas à ce qui aurait dû être, mais c'était la
8 pratique de l'époque.

9 [10.15.26]

10 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

11 Merci beaucoup, Monsieur le témoin, pour votre témoignage.

12 J'en ai terminé, Monsieur le Président.

13 Et je tiens à présenter mes excuses à mes confrères des parties
14 civiles parce que j'ai débordé sur leur temps.

15 Merci beaucoup.

16 M. LE PRÉSIDENT:

17 Eh bien, le moment est venu de lever la séance pour une brève
18 suspension de vingt minutes.

19 Et nous reviendrons à 10h35.

20 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez faire en sorte que le
21 témoin et son avocat puissent sortir du prétoire pendant la pause
22 et reviennent dans ces locaux à 10h35.

23 Merci.

24 (Suspension de l'audience: 10h16)

25 (Reprise de l'audience: 10h36)

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

3 Nous allons donner la parole à la Partie civile.

4 Mais, avant cela, le Greffe nous informe, Monsieur Suong Sikoeun,
5 que vous éprouvez certaines difficultés liées à votre état de
6 santé.

7 Est-ce que vous pensez pouvoir continuer à déposer?

8 M. SUONG SIKOEUN:

9 Merci, Monsieur le Président.

10 Depuis mon opération au cœur, j'ai des problèmes de vue et
11 d'ouïe. Mon état de santé se détériore. Si je continue à déposer
12 aujourd'hui, il est probable que mon état continue de se
13 dégrader.

14 Je demande donc à la Chambre de me laisser me reposer cet
15 après-midi pour reprendre des forces et continuer demain matin.

16 Merci, Monsieur le Président.

17 [10.38.54]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Et, demain, pensez-vous pouvoir témoigner durant toute la
20 journée, compte tenu de votre état de santé actuel?

21 M. SUONG SIKOEUN:

22 À mon avis, compte tenu de mon état actuel, je pense pouvoir
23 continuer à déposer demain, tout au moins durant la matinée.

24 Concernant l'après-midi, je ferai mon possible pour pouvoir

25 déposer, mais, si mon état de santé ne me le permet pas, j'en

35

1 informerai dûment le Président en cours de matinée, si cela est
2 possible, Monsieur le Président.

3 (Discussion entre les juges)

4 [10.40.59]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Monsieur Suong Sikoeun, la Chambre fait droit à votre demande.

7 Vous allez donc continuer à témoigner ce matin jusqu'à midi. Cet
8 après-midi, vous ne témoignerez pas.

9 La Chambre va entendre cet après-midi le témoin TCW-490.

10 La Chambre commencera par poser certaines questions préliminaires
11 au témoin TCW-490.

12 Après quoi, l'Accusation aura la parole.

13 Les deux témoins, M. Suong Sikoeun et TCW-490, pourraient déposer
14 à tour de rôle, compte tenu de l'état de santé "des" témoins.

15 Demain, nous ferons le point et nous verrons si le présent témoin
16 peut déposer durant toute la journée.

17 Dans le cas contraire, le témoin TCW-490 prendra le relais.

18 La Chambre tiendra compte de l'état de santé du témoin, et elle
19 se réserve le droit de faire comparaître à tour de rôle ces deux
20 témoins.

21 À présent, la parole est au coavocat principal pour les parties
22 civiles.

23 [10.42.52]

24 Me PICH ANG:

25 Merci, Monsieur le Président.

36

1 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges, Mesdames et Messieurs.

2 Je voudrais laisser la parole à Me Moch Sovannary et à Me

3 Ferdinand Djammen Nzepa.

4 Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 La Chambre fait droit à votre demande.

7 Je vous en prie.

8 [10.43.26]

9 INTERROGATOIRE

10 PAR Me MOCH SOVANNARY:

11 Bonjour, Mesdames, Messieurs les juges.

12 Bonjour, Monsieur le témoin.

13 Je m'appelle Moch Sovannary. Je représente les parties civiles.

14 Au nom des parties civiles, je tiens tout d'abord à vous

15 remercier de vous être efforcé de répondre aux questions posées.

16 Je vous remercie d'avoir pris de votre temps pour venir déposer.

17 Votre participation est très importante en vue de contribuer à la

18 manifestation de la vérité, et ce, au nom des générations

19 futures.

20 En plus des questions posées par l'Accusation, j'ai à mon tour

21 des questions à vous poser, en commençant par la première.

22 Q. Lorsque vous travailliez au Ministère des affaires étrangères,

23 est-ce que vous connaissiez Ouk Ket?

24 M. SUONG SIKOEUN:

25 R. Tout d'abord, je remercie sincèrement le Président d'avoir

37

1 bien voulu tenir compte de mon état de santé.

2 Je remercie également l'avocate des parties civiles pour ce
3 qu'elle a dit concernant ma contribution.

4 En réponse à votre question, M. Ouk Ket n'est pas venu travailler
5 au Ministère des affaires étrangères, mais je le connaissais
6 bien.

7 Je connaissais aussi sa femme, une Française qui travaillait pour
8 l'ambassade du Kampuchéa démocratique au Sénégal ou en Égypte -
9 dans un de ces deux pays.

10 Je connais bien ces personnes. C'était des gens très
11 travailleurs, très aimables, très courtois et très ouverts.

12 Il était très facile d'abord pour tout le monde.

13 [10.46.01]

14 Q. Je passe à la question suivante au sujet de M. Ouk Ket.

15 Durant la période du Kampuchéa démocratique, est-ce que M. Ouk
16 Ket a travaillé dans une ambassade du Kampuchéa démocratique
17 durant toute la période de ce régime ou bien est-ce qu'il a été
18 rappelé avant la fin de cette période?

19 R. Je crains fort ne pas pouvoir donner de réponse car je n'en
20 sais rien. Dans le cadre de mes compétences au Ministère des
21 affaires étrangères, je n'ai pas été informé des transferts ou
22 des rotations des ambassadeurs en mission à l'étranger. La
23 décision incombait au ministère.

24 [10.47.08]

25 Q. Peut-on dire que l'administration des ambassades du Kampuchéa

38

1 démocratique à l'étranger relevait du contrôle du Ministère des
2 affaires étrangères?

3 R. De manière générale, oui, cela relevait du Ministère des
4 affaires étrangères.

5 Mais, comme je l'ai déjà dit, le Kampuchéa démocratique était un
6 régime communiste. Et donc, au sein de chaque ministère, ce
7 n'était pas le chef qui assumait le pouvoir principal. Il
8 s'agissait de l'ambassade en question qui avait la
9 responsabilité.

10 Pour ce qui est des transferts ou des modalités de travail
11 internes, je n'en savais rien.

12 [10.48.27]

13 Q. Hier, en réponse à l'Accusation, vous avez dit avoir fait
14 régulièrement rapport à vos supérieurs et à M. Ieng Sary
15 concernant les tâches que vous aviez effectuées.

16 Ma question est donc la suivante: est-ce que chaque section ou
17 chaque département devait faire rapport à M. Ieng Sary selon un
18 mécanisme formel et officiel?

19 R. Je n'en sais rien.

20 Mais, ce que je savais bien, c'est que le rapport se faisait
21 verbalement. Les rapports étaient rarement effectués par écrit.

22 Et c'est facile à comprendre. En effet, à l'époque du Kampuchéa
23 démocratique, la confidentialité et le secret étaient les maîtres
24 mots.

25 En cas de rapport écrit, maintenir le secret n'était pas

39

1 possible, raison pour laquelle les rapports étaient donc faits
2 verbalement.

3 [10.49.50]

4 Q. Connaissez-vous Rochoem Ton, alias Phy Phuon, alias Ton... ou,
5 plutôt, alias Cheam?

6 R. Je ne le connais pas bien, mais il a été gouverneur adjoint du
7 district de Malai.

8 Q. Vous avez été entendu par le Bureau des cojuges d'instruction.

9 Vous avez été interrogé sur une discussion au sujet du transfert
10 qui a été effectué vers le Ministère des affaires étrangères...

11 M. LE PRÉSIDENT:

12 Je vous prie de lire lentement.

13 Me MOCH SOVANNARY:

14 Je donne les cotes.

15 PV d'audition en date du 12 mars 2011. Document E3/311 (phon.).

16 En khmer: 00288234 jusqu'à 235; en français: 00288241 et 242; et,

17 en anglais: 00290413 et 14.

18 Si vous m'y autorisez, Monsieur le Président, je voudrais

19 présenter ce document au témoin.

20 [10.52.39]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Je vous en prie, allez-y.

23 Huissier d'audience, veuillez aller chercher ce document et le

24 remettre au témoin.

25 (Présentation d'un document)

40

1 [10.53.12]

2 Je vois que la Défense s'est levée.

3 Je vous en prie.

4 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

5 L'interprète apporte une correction. Il s'agissait du document
6 E3/371. Merci.

7 Me GUISSÉ:

8 Bonjour, Monsieur le Président.

9 Bonjour, Mesdames, Messieurs de la Chambre.

10 Bonjour à l'ensemble des parties.

11 Je profite de la pause technique pour rappeler l'importance,
12 quand les deux intervenants sont khmérophones, de bien parler
13 lentement et de bien marquer une pause entre la question et la
14 réponse parce que, en français, nous sommes beaucoup à la traîne.

15 Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir autorisé
16 cette petite observation habituelle, mais nécessaire.

17 [10.54.10]

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Je vous remercie.

20 Nous sommes conscients que différentes langues sont utilisées, et
21 la Chambre a donné à maintes reprises des instructions à ce sujet
22 à l'intention des parties en leur rappelant qu'il fallait faire
23 preuve de vigilance et qu'il fallait qu'une pause soit marquée
24 entre les questions et les réponses.

25 Me MOCH SOVANNARY:

41

1 Q. Je voudrais donner lecture d'un passage.

2 Les cojuges d'instruction vous posent une question.

3 Et vous dites que "le Kampuchéa démocratique était un pays

4 communiste et que, donc, c'était le Parti qui décidait de tout, y

5 compris de la politique étrangère".

6 Vous dites que cette politique était définie par le chef du

7 Parti, Pol Pot, et que votre propre sort dépendait de Pol Pot.

8 Vous dites - je cite:

9 "Ainsi, c'est Pol Pot qui m'a nommé au Ministère des affaires

10 étrangères. Et, par la suite, il m'a nommé directeur de l'Agence

11 kampuchéenne d'information.

12 Autre exemple, certaines attributions du Ministère des affaires

13 étrangères allaient bien au-delà de la politique étrangère; par

14 exemple, le ministère s'occupait aussi de l'aviation civile.

15 À un moment, il a même été question de transférer au Ministère

16 des affaires étrangères l'administration de la ville de Phnom

17 Penh, mais Ieng Sary s'y est opposé."

18 Fin de citation.

19 [10.56.23]

20 J'attire l'attention du témoin sur la fin de ce passage.

21 Il a donc été question de transférer l'administration de la ville

22 de Phnom Penh au Ministère des affaires étrangères. Dans quel

23 cadre une telle décision a-t-elle été prise?

24 Est-ce que c'est le Comité central qui a pris la décision ou bien

25 s'agit-il d'une décision d'une autre entité?

42

1 M. SUONG SIKOEUN:

2 R. Je ne sais pas quel organe a pris la décision à ce sujet. J'en
3 ai été informé par M. Ieng Sary.

4 L'aviation civile et l'administration de Phnom Penh ne relevaient
5 en réalité pas des compétences du Ministère des affaires
6 étrangères.

7 Et il nous en a informés à l'époque.

8 [10.57.47]

9 Q. Dans votre témoignage, vous dites que Ieng Sary s'y est
10 opposé. Est-ce que l'opposition manifestée par Ieng Sary était
11 effective?

12 R. Je peux dire que oui, mais je ne sais pas si d'autres
13 personnes se sont opposées à cette idée en plus de lui-même. En
14 tout cas, son opposition à cette idée a été efficace parce que,
15 par la suite, l'administration de Phnom Penh s'est retrouvée hors
16 des compétences du ministère.

17 Me MOCH SOVANNARY:

18 J'ai une question au sujet du PV d'audition E3/377 daté du 7 mai
19 2009.

20 Je donne les ERN, en khmer: 00327235 et 36; en français:

21 00327255; en anglais: 00327245 et 46.

22 Monsieur le Président, si vous m'y autorisez, je voudrais faire
23 afficher le document à l'écran et en faire remettre un exemplaire
24 papier au témoin.

25 M. LE PRÉSIDENT:

1 Je vous en prie.

2 Huissier d'audience, veuillez aller chercher ce document et le
3 remettre au témoin.

4 (Présentation d'un document)

5 [11.00.56]

6 Me MOCH SOVANNARY:

7 Pendant que vous êtes en train de lire le document, j'aimerais
8 lire l'extrait du procès-verbal de cet entretien.

9 Je vous lis la citation. Vous avez dit que:

10 "Afin d'éviter la critique, j'ai demandé à me rendre en... dans la
11 campagne... demandé à devenir un paysan pauvre. Au Kampuchéa
12 démocratique, devenir un paysan pauvre était l'ambition ultime de
13 tout membre du Parti.

14 Nous avons donc été très déçus lorsque Ieng Sary nous a répondu
15 qu'on serait liquidés dès notre arrivée."

16 Q. Alors, la question qui se pose en ce qui concerne cette
17 citation est la suivante: dans le cadre du Ministère des affaires
18 étrangères, est-ce que Ieng Sary avait la capacité... ou était-il
19 la personne qui pouvait décider du transfert du personnel pour
20 aller travailler à la campagne ou vice versa?

21 Est-ce que cela entraine dans le domaine de ses compétences?

22 [11.02.18]

23 M. SUONG SIKOEUN:

24 R. Je ne sais pas si cela faisait partie de ses compétences, mais
25 j'ai introduit cette demande avec In Sopheap, qui avait également

44

1 été critiqué.

2 Quant à savoir s'il avait l'autorité de prendre cette décision,
3 je n'en sais rien.

4 Q. Ma question suivante porte sur la discipline du personnel au
5 Ministère des affaires étrangères: si un membre du personnel ou
6 un cadre du Ministère des affaires étrangères voyait des
7 allégations d'erreur grave avancées à son encontre, quelle était
8 la sanction? Peut-être pouvez-vous nous donner un exemple dans
9 votre propre section?

10 [11.03.32]

11 R. Personnellement, je ne savais pas exactement comment les
12 mesures disciplinaires étaient appliquées.

13 En général, je savais que, en ce qui concernait les membres du
14 Parti ou le personnel, la première sanction serait la
15 rééducation.

16 Cela signifiait que l'on traitait le mal de la personne afin que
17 la personne s'améliore. Il... ceci était basé sur la ligne du
18 Parti.

19 Et, à moins... ce n'est que si la rééducation n'était pas efficace
20 que la mesure suivante entrerait en application, ce qui
21 impliquerait notamment la suspension du membre par rapport au
22 Parti, ce qui serait considéré comme étant une mesure
23 organisationnelle grave à prendre à l'encontre d'une personne.
24 Cependant, dans ma propre section, aucune sanction de ce type n'a
25 jamais été prise. Ça ne s'est jamais produit dans ma section car

45

1 personne n'a effectivement violé le code de discipline.

2 [11.05.23]

3 Me MOCH SOVANNARY:

4 Je vais à présent passer à un autre sujet, en ce qui concerne les
5 personnes qui sont effectivement revenues.

6 J'aimerais avoir la permission du Président pour vous présenter
7 un document daté du 17 mars 2009 émanant du Bureau des
8 coprocurateurs (sic), document E3/101.

9 En khmer, l'ERN est 00290437; la cote française est 00290448 et
10 49; et la cote anglaise est 00290442 et 43.

11 J'aimerais avoir l'autorisation du Président pour pouvoir
12 remettre un exemplaire imprimé au témoin.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Oui, vous avez la permission de le faire.

15 (Présentation d'un document)

16 [11.07.03]

17 Me MOCH SOVANNARY:

18 Je vous remercie, Monsieur le Président.

19 Q. J'aimerais à présent lire le passage choisi dans votre
20 déclaration aux cojuges d'instruction.

21 La question était la suivante:

22 "Comment a été organisé le retour des intellectuels?"

23 Ce à quoi vous avez répondu que:

24 "Tout le monde devait transiter par le biais de l'ambassade du

25 Cambodge à Beijing et... qui était en communication avec les autres

46

1 ambassades à Phnom Penh...

2 Comme les communications entre les ambassades et Phnom Penh
3 passaient par des canaux différents, le canal du Parti et le
4 canal gouvernemental, il est possible que les instructions aient
5 été transmises directement par Pol Pot à la cellule du Parti à
6 Pékin.

7 Pour ma part, je ne m'occupais que de l'accueil des diplomates à
8 l'aéroport."

9 Fin de citation.

10 Et ma question est la suivante: combien de fois vous êtes-vous
11 rendu à l'aéroport pour accueillir ces diplomates? Et en quelle
12 année cela s'est-il déroulé?

13 [11.08.31]

14 M. SUONG SIKOEUN:

15 R. Si j'ai bon souvenir, cette déclaration ne contient pas le
16 fait que je suis allé accueillir des diplomates étrangers... non
17 pas les diplomates cambodgiens revenant de l'étranger..

18 Les diplomates cambodgiens revenant de l'étranger, d'outre-mer,
19 n'ont jamais été accueillis par moi. Je les ai rencontrés une
20 seule fois. Comme je l'ai indiqué au procureur, c'était fin 1975,
21 dans une maison située à Phnom Penh. Mais je ne me suis jamais
22 rendu à l'aéroport pour les accueillir.

23 [11.09.29]

24 Q. Je vous remercie.

25 Ma question suivante est... porte sur les aveux.

47

1 Ce matin, vous avez répondu par le... vous avez répondu à la
2 question du procureur en ce qui concernait les aveux...
3 Et ma question à ce sujet est la suivante: quel était l'objet que
4 poursuivait Ieng Sary en vous montrant des aveux, à vous-même et
5 à d'autres membres du Ministère des affaires étrangères?

6 R. Si je me souviens bien, ceci s'est produit lors de la... d'un
7 exposé sur la situation interne et impliquait des questions de
8 production et de remplissage des quotas décidés par le Parti au
9 niveau de la révolution, et des activités des ennemis à
10 l'intérieur et à l'extérieur du Parti, au sein du Parti ainsi que
11 dans l'armée.

12 [11.10.52]

13 Q. Je vous remercie.

14 Ceci porte sur la disparition de personnel à B-1.

15 Hier et aujourd'hui, dans la matinée, vous avez témoigné sur
16 l'arrestation de Touch Kham Doeun (phon.) et des documents de
17 mise en cause à l'égard de Thiounn Prasith, par exemple... Ieng
18 Sary les ayant défendus.

19 Ma question est la suivante: savez-vous à quel point la défense
20 de Ieng Sary était efficace pour protéger ces individus?

21 R. Oui, ça a été efficace parce que ces deux personnes ont
22 continué à remplir leurs tâches au Ministère des affaires
23 étrangères.

24 Me MOCH SOVANNARY:

25 Merci.

48

1 Ma question suivante porte sur l'unité de production à Chraing
2 Chamres. Dans vos entretiens avec le Bureau des coprocurateurs
3 (sic) en date du 19 décembre 2007, vous décrivez un événement lié
4 à cette unité.

5 J'aimerais que la Cour me donne la permission de soumettre ce
6 document imprimé au témoin, ainsi que de le faire afficher.

7 Il s'agit du document D191/26 (phon.).

8 En khmer, la référence est 00204151; et, en français: 00343362;
9 et, en anglais: 00223640 à 41.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je vous en prie.

12 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez remettre le document au
13 témoin.

14 (Présentation d'un document)

15 [11.13.42]

16 Me MOCH SOVANNARY:

17 Q. J'aimerais vous lire le passage:

18 "En 1977, une réunion a eu lieu au sein de l'unité avec Ieng Sary
19 et rapporte que Seng Ly, ingénieur de... venant de France et
20 employé à l'unité de Chraing Chamres, était allé à la chasse avec
21 un lance-pierres.

22 Mais il était allé trop loin en pénétrant sur la zone militaire
23 et avait été arrêté par les soldats. Il a disparu depuis lors.

24 L'unité de Chraing Chamres a alors demandé à cette unité

25 militaire de remettre cette personne... L'unité militaire a

49

1 toutefois répondu qu'elle n'en savait rien."

2 Fin de citation.

3 Ma question est la suivante: au cours de cette réunion, où Ieng
4 Sary a parlé de cet incident, quelle a été la teneur de cette
5 réunion?

6 [11.14.41]

7 M. SUONG SIKOEUN:

8 R. Je n'ai pas souvenir clairement. Il se peut que ç'eût été tout
9 simplement une réunion de travail ordinaire, ou une réunion d'un
10 autre type car il y avait différents types de réunions plus ou
11 moins grandes ou importantes, et puis des réunions normales. Il
12 se peut que ça ait été une réunion hebdomadaire ou une réunion
13 mensuelle. Je ne me souviens pas exactement de la nature de cette
14 réunion.

15 Q. Au cours de la réunion... où est-ce que cette réunion s'est
16 tenue?

17 R. La réunion avec Ieng Sary s'est tenue au ministère B-1,
18 c'est-à-dire le Ministère des affaires étrangères.

19 [11.15.57]

20 Q. Connaissiez-vous la raison de la... de la disparition de Seng
21 Ly... parce que le rapport a été fait à Ieng Sary, alors qu'il
22 travaillait ailleurs. Pouvez-vous nous dire pourquoi c'est passé
23 par là?

24 R. Non, je ne sais pas. Je ne connais pas la raison de cela. Et
25 je n'ai pas essayé de me renseigner à ce sujet parce que, à

50

1 l'époque, nous n'étions censés connaître que ce que nous devions
2 connaître. Et tout ce qui se produisait ou se passait en dehors
3 de notre section ne devait pas être connu de nous.

4 En ce qui me concerne, personnellement, je ne devais connaître
5 que des questions liées à l'information et à la propagande et aux
6 questions se posant au sein du ministère lui-même.

7 [11.17.11]

8 Q. Je vous remercie.

9 Ma dernière question est la suivante... vous avez témoigné que vous
10 êtes rentré au Cambodge en mai 2005 (phon.).

11 Ma question est la suivante: au cours de votre voyage, avez-vous
12 vu un grand nombre de personnes étant évacuées de Phnom Penh?

13 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

14 Donc "2005" est sans doute une date erronée.

15 M. SUONG SIKOEUN:

16 R. Non, je n'ai pas souvenir de cela. Lorsque je suis rentré au
17 Cambodge, je suis arrivé en bateau à Phnom Penh. Et je n'ai pas
18 vu un flux de personnes évacuées car l'évacuation avait déjà eu
19 lieu.

20 [11.18.28]

21 Me MOCH SOVANNARY:

22 Excusez-moi, j'ai deux autres questions à vous poser.

23 Q. Au cours de la période pendant laquelle vous avez travaillé au
24 Ministère des affaires étrangères - vous avez résidé à Phnom Penh
25 jusqu'à la chute du régime -, avez-vous jamais eu l'occasion de

51

1 voir un exode de population partant de Phnom Penh en avril ou
2 leur retour à Phnom Penh à un moment quelconque pendant la durée
3 du régime?

4 M. SUONG SIKOEUN:

5 R. Non. Non, ce ne fut pas le cas.

6 Me MOCH SOVANNARY:

7 Ma dernière question, en ce qui concerne vos entretiens avec le
8 Bureau des coprocurateurs (sic), 12 mars 2009, E3/371...

9 Cote khmère: 00288238; cote en français: 00288245; et, en
10 anglais: 00290417.

11 Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir remettre le document au
12 témoin et le faire afficher sur écran.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Je vous en prie.

15 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez, s'il vous plaît,
16 apporter votre assistance pour que ceci puisse se faire.

17 Procureur, je vous en prie.

18 [11.20.37]

19 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

20 Oui, à plusieurs reprises, Monsieur le Président, nous avons
21 entendu dans la traduction française qu'il s'agissait d'un
22 document, une déclaration faite aux coprocurateurs - au Bureau des
23 coprocurateurs.

24 En fait, il s'agit bien du Bureau des cojuges d'instruction.

25 Donc, pour la transcription, je pense qu'il faudrait corriger

52

1 cela.

2 Merci.

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Oui, le procès-verbal sera corrigé.

5 Conseil des parties civiles, pouvez-vous nous donner le détail du
6 document à nouveau?

7 Me MOCH SOVANNARY:

8 Le document est le procès-verbal de l'entretien de ce témoin... le
9 procès-verbal d'audition du témoin avec les cojuges
10 d'instruction.

11 Q. Alors je vais vous citer une déclaration que vous avez faite:

12 "J'étais cadre (phon.) khmer rouge jusqu'en 1975 parce que les
13 Khmers rouges ne s'étaient pas... n'ont pas tort jusque alors. Mais
14 ils ont trahi l'idéal par la suite."

15 Et la question est la suivante: pendant le régime des Khmers
16 rouges, avez-vous, à un moment quelconque, pu observer des
17 événements qui, selon vous, auraient constitué des activités
18 trahissant leurs idéaux?

19 [11.22.03]

20 M. SUONG SIKOEUN:

21 R. À partir de 1975 jusqu'au début 1979, je ne... je n'ai pas été
22 le témoin d'assassinats et de crimes commis dans le pays. J'ai...
23 je suis resté à Phnom Penh en permanence.

24 Et, lorsque je me suis rendu dans les provinces pour accompagner
25 des délégations étrangères, je n'ai pas vu de tels crimes être

53

1 commis. Je n'étais donc pas en mesure de connaître l'ampleur de
2 la tragédie.

3 [11.23.08]

4 Q. Je vous remercie, Monsieur le Président (phon.).

5 Dans ce même procès-verbal, vous indiquez explicitement votre
6 point de vue. Ma question est la suivante: qu'avez-vous appris
7 qui vous ait porté à dire qu'ils ont trahi leurs idéaux? Parce
8 que j'ai du mal à comprendre votre réponse.

9 R. Je suis arrivé à cette conclusion après 1979. Tout... pendant
10 que je travaillais au Ministère des affaires étrangères, je
11 n'étais pas au courant de ces crimes.

12 Me MOCH SOVANNARY:

13 Je vous remercie, Monsieur le témoin, encore une fois, pour votre
14 coopération et vos réponses à mes questions.

15 Monsieur le Président, je vous remercie.

16 Avec votre permission, j'aimerais que l'on donne la parole à mon
17 collègue.

18 M. LE PRÉSIDENT:

19 Je vous en prie.

20 [11.24.25]

21 INTERROGATOIRE

22 PAR Me DJAMMEN NZEPA:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Mesdames, Messieurs de la Cour, chers confrères, Monsieur le
25 témoin, bonjour.

54

1 Q. Puisque nous étions à Phnom Penh, je voudrais qu'on y reste
2 quelques minutes.

3 Vous y arrivez le 25 mai 75 par bateau, vous dites. Qu'est-ce qui
4 vous surprend quand vous sortez du bateau? Comment vous trouvez
5 la ville?

6 M. SUONG SIKOEUN:

7 R. Lorsque je suis arrivé à Phnom Penh, pour vous dire
8 franchement, je n'ai pas été surpris parce que j'étais déjà au
9 courant du fait que la population avait été évacuée.

10 Ma première impression... parce que j'avais vécu à l'étranger
11 tellement longtemps, en France - à Paris -, à Pékin et dans
12 d'autres pays, ma première impression, en fait, a été de
13 découvrir que la ville était tellement petite. Donc, encore une
14 fois, ça, c'était ma première impression.

15 Deuxièmement, j'ai rencontré certains de mes anciens collègues du
16 Cercle marxiste-léniniste à Phnom Penh, Mol Phourik notamment,
17 qui était un ingénieur des travaux publics.

18 Je l'ai rencontré, et lui se doutait probablement que je me
19 poserais des questions en le voyant à Phnom Penh. Et c'est ce
20 qu'il m'a dit... il m'a dit qu'il avait eu l'autorisation de rester
21 à Phnom Penh pour aider dans les travaux.

22 Donc voilà les deux impressions que j'ai ressenties lorsque j'ai
23 débarqué à Phnom Penh.

24 [11.26.39]

25 Q. Oui. Monsieur le témoin, donc, vous constatez une ville, me

55

1 semble-t-il, vide. Vide. Et puis vous êtes installé dans une
2 maison et vous dites...
3 Est-ce que vous receviez des visites de collègues? Est-ce que
4 vous receviez des visites chez vous, normalement? Est-ce que vous
5 fréquentiez des gens à cette époque-là?

6 [11.27.06]

7 R. Lorsque je suis arrivé, j'ai logé dans une "maison rose"
8 appartenant à l'une des princesses, l'épouse du prince Sihanouk à
9 l'époque. Je pense que c'était sa première épouse. C'était près
10 du palais royal... qui était appelée en français la "maison rose".

11 Et, en 1975, cette maison était utilisée comme bureau de la
12 mission diplomatique thaïlandaise à Phnom Penh.

13 À ce moment, je suis resté... j'ai logé avec Keat Chhon, Keat Chhon
14 et certains de ses anciens amis - dont la majorité était membres
15 du PCK infiltrés à Phnom Penh -, y compris Touch Phoeun et
16 quelques autres, qui étaient des professeurs et qui allaient et
17 venaient dans cette maison rose - ou villa rose.

18 [11.28.43]

19 Q. Monsieur le témoin, ma question était précisément... précisément
20 de savoir si vous échangez entre vous, si vous discutiez des
21 problèmes, de la situation du pays telle qu'elle était, telle
22 qu'elle existait?

23 R. Monsieur le Président, est-ce que le conseil pour la Partie
24 civile pourrait préciser sa question? Parce que je ne la
25 comprends pas clairement.

56

1 Q. Alors, je vais essayer de "traduire" ce que je dis.

2 Lorsque vous recevez des invités, des collègues, vous discutez.

3 Est-ce que vous discutiez de la situation du pays en ce

4 moment-là?

5 [11.29.52]

6 R. Lorsqu'il y avait des invités, on parlait des amis, des

7 anciens amis, où ils se trouvaient, parce que nous avons des

8 anciens amis dont la majorité avaient été membres du Cercle

9 marxiste-léniniste de Paris, y compris Khieu Komar et Ros

10 Chethor. Et ceux-ci étaient les intellectuels qui revenaient de

11 l'étranger. On discutait essentiellement de ces amis, de ces

12 personnes.

13 Et il y avait également une personne qui s'appelait Panara, qui

14 avait également poursuivi des études en France. Et, lorsqu'il est

15 arrivé à Phnom Penh, il a été nommé - avec moi, d'ailleurs -

16 comme co-membre du PCK.

17 [11.31.02]

18 Q. Dois-je comprendre, Monsieur le témoin, qu'à aucun moment de

19 vos discussions avec vos nombreux amis vous n'avez parlé des

20 problèmes d'évacuation de Phnom Penh, des problèmes de la ville

21 de Phnom Penh?

22 R. D'après mes souvenirs, je n'en ai pas parlé avec eux car tous

23 ces amis habitaient Phnom Penh; le Parti les gardait à Phnom Penh

24 pour qu'ils effectuent certaines tâches.

25 Et donc ils n'ont pas parlé de quoi que ce soit qui ait eu trait

57

1 à l'évacuation de Phnom Penh.

2 [11.32.05]

3 Q. Merci, Monsieur le témoin, pour ces précisions.

4 Je voudrais parler d'un autre sujet - d'un autre sujet. Hier,
5 lorsque vous avez été interrogé par le procureur, vous lui avez
6 indiqué - et je parle sous le contrôle de la Chambre - que,
7 lorsque vous étiez membre du FUNK, de 70 à 73, à Beijing, Ieng
8 Sary vous avait nommé représentant de l'Agence d'information du
9 Kampuchéa à Beijing.

10 Dans un document que vous avez sous les yeux... c'est la cote
11 E3/42.

12 Les références exactes: l'ERN, en français, c'est le 00327224; en
13 khmer, c'est le 00327203; et, en anglais, c'est le 00327214.

14 Dans ce document - cette audition devant le juge d'instruction -,
15 vous dites également que vous étiez chargé de la sécurité lorsque
16 vous étiez à Pékin. Vous étiez chargé de la sécurité.

17 Alors, c'est Ieng Sary qui vous a nommé comme chargé de
18 l'information. Mais, comme chargé de la sécurité, qui vous avait
19 nommé chargé de la sécurité?

20 [11.33.47]

21 R. J'ai déjà répondu à cette question. À l'époque, j'étais membre
22 du comité du FUNK à Pékin. La personne qui m'a nommé responsable
23 de la sécurité, c'était le général Duong Sam Ol, qui présidait ce
24 comité.

25 Q. Est-ce qu'il fallait des compétences particulières,

58

1 spécifiques? Vous êtes interrogé sur les compétences que vous
2 aviez pour être responsable de la sécurité ou c'était un choix,
3 comme ça, au hasard?

4 R. Je pense avoir déjà répondu à cette question lorsqu'elle m'a
5 été posée par le procureur. Comme je l'ai dit, je ne possédais
6 aucune compétence particulière... parce qu'à Pékin la sécurité
7 n'était pas un problème. Le général Duong Sam Ol m'a nommé parce
8 que j'étais proche de lui. J'ai accepté ces fonctions parce que
9 je le connaissais personnellement.

10 Si quelqu'un d'autre que lui avait été superviseur, je n'aurais
11 pas accepté. J'aurais accepté seulement les questions d'ordre
12 économique.

13 [11.35.37]

14 Sous le Kampuchéa démocratique, j'étais souvent chargé des
15 questions économiques. Par exemple, à un moment, j'ai supervisé
16 les entrepôts, les stocks. Et, quand quelqu'un avait besoin de
17 quelque chose, je m'en occupais.

18 Donc il n'y avait pas de conditions particulières à remplir pour
19 être responsable de la sécurité.

20 Ce n'est pas comme aujourd'hui. Certes, il fallait... il y a
21 peut-être certains critères à remplir en termes de compétences
22 aujourd'hui pour occuper certaines fonctions, mais ça ne
23 fonctionnait pas comme cela à l'époque... dans les pays étrangers.

24 Il ne fallait pas posséder de compétences particulières pour être
25 nommé à un poste.

59

1 [11.36.34]

2 Q. Oui, Monsieur le témoin, merci pour vos réponses.

3 Je voudrais poursuivre sur les intellectuels - les intellectuels.

4 On a beaucoup sollicité leur retour au pays. Est-ce que vous

5 pouvez nous dire qui était le responsable, qui était celui qui

6 était chargé d'inciter les intellectuels cambodgiens qui étaient

7 à l'étranger...?

8 R. À ce sujet, de manière générale, il s'agissait d'une

9 responsabilité du Front ou de chaque organe.

10 Par exemple, s'il s'agissait de la France, l'organisme qui en

11 était responsable lançait un appel au retour.

12 À l'époque, la situation n'était pas spécialement urgente. À

13 l'époque, il y avait un front uni dirigé par Sihanouk. Si les

14 gens avaient été appelés au pays, ils ne seraient pas

15 automatiquement revenus.

16 [11.38.12]

17 À l'époque, les gens respectaient la religion, le dharma, le

18 bouddha. Khieu Samphan était considéré comme le bouddha; Hu Nim

19 était considéré comme un moine; et Hou Youn était considéré comme

20 le dharma.

21 À l'époque, les jeunes vénéraient ces trois personnes, lesquelles

22 étaient très respectées...

23 Et cela a été une tragédie.

24 [11.38.49]

25 En 75, nous avons rempli toutes les conditions pour devenir un

60

1 pays indépendant, capable de se construire dans l'unité et

2 l'harmonie. Nous avons les moyens d'y arriver.

3 Mais, au bout du compte, cela a été une des pires tragédies de

4 l'histoire, avec souffrances et déceptions.

5 Q. Oui, Monsieur le témoin, dans... dans cette période de 70-75,

6 est-ce que, à votre connaissance, Ieng Sary faisait partie de

7 ceux qui devaient aller à l'étranger convaincre les étudiants,

8 les intellectuels de l'étranger de rentrer au pays?

9 R. C'était sa responsabilité.

10 Pour votre information, il a été le premier président de l'Union

11 des étudiants en France. En outre, il était aussi l'un des

12 fondateurs du Cercle marxiste-léniniste en France.

13 Il est donc rentré au Cambodge pour servir le peuple et la

14 nation. Cet engagement était bien vu de la part des intellectuels

15 vivant en France.

16 À l'époque, Sihanouk a aussi lancé un appel à rentrer au Cambodge

17 pour servir la nation.

18 [11.41.17]

19 Concernant le sort de ceux qui sont rentrés au Cambodge à

20 l'époque, je pense que Ieng Sary lui-même n'était pas au courant.

21 Je suis absolument sûr à 100 pour cent de cela. Je suis convaincu

22 que Ieng Sary ne pouvait pas savoir ce qui arriverait à ceux qui

23 rentraient au Cambodge.

24 Si j'avais été à sa place à l'époque, j'aurais fait comme lui.

25 Nous devons expliquer quelles étaient les compétences requises

61

1 pour le pays.

2 Personne n'aurait pu imaginer qu'il y avait des exécutions dans
3 le pays. Si quelqu'un nous l'avait dit, nous ne l'aurions pas cru
4 non plus. L'ampleur de la tragédie, des exécutions, tout cela,
5 nous ne l'avons appris qu'après 1979.

6 Moi-même et les Cambodgiens... Ieng Thirith, moi-même - Suong
7 Sikoeun - et d'autres avons survécu alors que nous étions sur des
8 listes de personnes à arrêter. Je ne sais pas qui a établi ces
9 listes.

10 En janvier 79, telle était la situation.

11 Quiconque connaît le matérialisme dialectique sait qu'il y a des
12 aspects négatifs et positifs.

13 [11.43.11]

14 Q. Monsieur le témoin, vous vous souvenez qu'en 74 vous êtes allé
15 à Paris avec M. Ieng Sary pour essayer de convaincre... dans une
16 réunion, pour essayer de convaincre vos compatriotes qui étaient
17 à l'étranger de rentrer au pays.

18 Est-ce que... dans ces réunions-là, quels étaient les moyens de
19 persuasion de M. Ieng Sary? Est-ce que, dans ces réunions, il y
20 avait des étudiants qui protestaient, qui contestaient "de" la
21 situation qui prévalait dans le pays à ce moment-là?

22 [11.43.56]

23 R. La réunion a eu lieu en 75. À l'époque, ce n'était pas le
24 gouvernement du Kampuchéa démocratique. C'était encore le
25 gouvernement du GRUNK. Et il y avait un délégué à l'ONU.

62

1 À cette réunion, je ne sais pas quels étaient les membres de la
2 délégation. À l'époque, en 75, nos compatriotes étaient désireux
3 de rentrer au pays de manière générale afin de reconstruire le
4 pays. Personne n'émettait d'objection.

5 Je ne me souviens pas qui s'est rallié au mouvement.

6 [11.44.52]

7 Q. Merci, Monsieur le témoin.

8 Je voudrais passer à un autre document, un document que je vais
9 citer. C'est un courrier, un courrier... une réponse que vous avez
10 faite en octobre 96 à votre ex-femme, courrier qui est
11 intéressant.

12 Je vais donner les références ERN, en français... c'est la cote D...
13 déjà, D115/2.5. C'est ce courrier, qui est daté du 5 octobre 96:
14 dans ce courrier...

15 Les références, en français... je vais vous donner la référence en
16 français: 00323628; en khmer: 00251078; et, en anglais: 00189075.

17 [11.45.43]

18 Dans ce courrier, en réponse à ce qu'elle avait fait paraître,
19 vous, vous indiquez... vous indiquez qu'elle chante les louanges de
20 M. Son Sen et de M. Ny Kan qui sont... et vous le dites, vous
21 l'écrivez, qui sont connus pour être les véritables "bouchers" du
22 peuple khmer.

23 Alors, ma question est la suivante: qu'est-ce que ces deux
24 personnes que vous citées, Son Sen et Ny Kan... qu'est-ce qu'elles
25 ont fait pour être considérées comme de véritables "bouchers"?

63

1 Qu'est-ce qu'elles ont fait pendant cette période-là? Est-ce que
2 vous avez quelques idées là-dessus?

3 [11.46.35]

4 R. Monsieur le Président, pourriez-vous demander à l'avocat de
5 présenter ce document? Je ne pense pas l'avoir présenté.

6 Ny Kan est mon ami. Je n'ai jamais dit qu'il était un boucher.

7 Par ailleurs, lorsqu'il y a eu ralliement au gouvernement depuis

8 Malai, moi-même, j'ai été accusé d'être associé de Son Sen. Mais

9 je n'ai jamais dit que c'était un boucher. En particulier Ny Kan,

10 je n'ai jamais rien dit de tel à son propos.

11 J'aimerais donc qu'on me montre le document.

12 [11.47.33]

13 Me DJAMMEN NZEPA:

14 Je n'ai pas, malheureusement, la version khmère. C'est dans les...

15 (inintelligible).

16 Je pense qu'il y a quelqu'un qui a la version khmère, qu'on va

17 vous remettre. On va donner cette version khmère. On va remettre...

18 je vais demander à l'huissier.

19 Si vous permettez, Monsieur le Président, qu'on remette ce

20 document?

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 Allez-y.

23 Huissier d'audience, veuillez aller chercher le document et le

24 remettre au témoin.

25 (Présentation d'un document)

64

1 [11.48.48]

2 Me DJAMMEN NZEPA:

3 J'espère que M. le témoin retrouve le passage dont je parlais,
4 auquel je faisais référence.

5 Est-ce qu'il peut nous dire... est-ce qu'il peut répondre à ma
6 question de savoir, puisque c'est écrit - je pense que c'est lui
7 qui l'a écrit -, pourquoi il pouvait, à ce moment-là, dire que
8 c'est des véritables "bouchers"? Qu'est-ce qu'ils ont fait?

9 M. LE PRÉSIDENT:

10 Maître, pourriez-vous indiquer les ERN pertinents?

11 Vous pourriez aussi indiquer le paragraphe ou la ligne parce
12 qu'il me semble que le témoin ne parvient pas à retrouver le
13 passage que vous souhaitez aborder.

14 Me DJAMMEN NZEPA:

15 Bon. Je vais donner... l'ERN khmer, c'est le KH00251078.

16 C'est un paragraphe que nous avons, au Stabilo... on a mis du
17 Stabilo en jaune. Je pense qu'il peut le retrouver très
18 facilement puisque nous avons mis du jaune dessus.

19 [11.50.39]

20 M. SUONG SIKOEUN:

21 Monsieur le Président, peut-on demander à l'avocat de présenter
22 la lettre originale que j'ai rédigée? Je l'ai rédigée en français
23 parce que je l'ai envoyée à ma femme française. Ce document-ci
24 est dactylographié.

25 M. LE PRÉSIDENT:

65

1 Maître, veuillez remettre au témoin la lettre originale.

2 Ce témoin lit le français. Il serait donc utile que vous lui
3 remettiez le document original.

4 (Présentation d'un document)

5 [11.51.53]

6 M. SUONG SIKOEUN:

7 Monsieur le Président, ce n'est pas mon écriture. C'est un
8 document dactylographié. Je ne pense pas qu'il s'agisse du
9 document authentique.

10 M. LE PRÉSIDENT:

11 Je constate que l'avocat de la défense (phon.) s'est levé...

12 Est-ce que la Partie civile a une question à soulever?

13 Me SIMONNEAU-FORT:

14 Non, je voulais simplement indiquer, Monsieur le Président, que,
15 comme d'habitude, ici, nous produisons un document qui émane du
16 dossier, qui est numéroté et répertorié dans le dossier, et qui
17 est un document qui n'a jamais été contesté par qui que ce soit.
18 Ce monsieur lit ce document dans la langue française puisqu'il
19 l'a écrit dans la langue française, et je pense qu'il peut voir
20 de quoi il s'agit puisque le passage est surligné.

21 [11.53.25]

22 M. LE PRÉSIDENT:

23 Témoin, veuillez prendre connaissance du contenu de ce document.

24 Celui-ci a été retranscrit. Vous pouvez y jeter un bref coup

25 d'œil. Et, si vous avez quelque objection que ce soit, vous

66

1 pouvez vous exprimer dans ce sens. Mais, pour l'instant, ce
2 document vous est présenté.

3 [11.53.57]

4 M. SUONG SIKOEUN:

5 Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir consulter mon avocat,
6 si vous m'y autorisez.

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Il ne s'agit pas d'une question susceptible de vous incriminer.
9 Vous pouvez consulter votre avocat lorsque vous estimez que la
10 question qui vous est posée comporte pour vous un risque
11 d'incrimination.

12 Or, en l'espèce, ce n'est pas le cas.

13 Si l'avocat vous donne des indications qui sont sans rapport avec
14 le risque d'auto-incrimination, il risque de s'écarter du rôle
15 qui est le sien.

16 [11.55.48]

17 M. SUONG SIKOEUN:

18 Monsieur le Président, je constate simplement qu'il ne s'agit pas
19 du document écrit de ma main. Je ne sais pas comment l'avocat est
20 en possession de ce document.

21 Ny Kan était un ami proche. Il était secrétaire dans la zone
22 Ouest. Je n'avais donc rien à voir avec lui, et je n'ai aucun
23 commentaire à faire concernant les deux personnes qui sont
24 mentionnées ici comme étant des "bouchers".

25 Sa femme est également une amie proche.

67

1 Je voudrais confronter ce document à la lettre originale écrite
2 de ma propre main.

3 Je voudrais aussi consulter mon avocat pour savoir si ce type de
4 document possède une quelconque valeur probante. Je n'ai pas
5 l'intention d'examiner avec lui le contenu, mais je voudrais
6 consulter mon avocat au sujet de cette question.

7 [11.57.32]

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Ce document a été versé au dossier.

10 Si vous avez des soupçons liés à la traduction du document
11 original, vous pouvez simplement vous fonder sur vos souvenirs
12 pour apporter une précision en disant si, oui ou non, une telle
13 chose a eu lieu ou non - d'après vos souvenirs.

14 La parole est à la Défense.

15 [11.58.15]

16 Me KONG SAM ONN:

17 Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les juges.

18 Le témoin a examiné ce document. Il demande que l'original lui
19 soit remis pour pouvoir vérifier si les deux documents concordent
20 par leur contenu.

21 Le Président vient de dire que ce document a été... a été versé au
22 dossier, mais l'authenticité du document n'en est pas moins en
23 doute. Il convient donc que l'on présente au témoin le document
24 original rédigé de sa propre main.

25 M. LE PRÉSIDENT:

68

1 Il y a deux possibilités.

2 Premièrement, est-ce que l'avocat de la Partie civile possède le
3 document original écrit de la main du témoin?

4 Deuxièmement, avez-vous d'autres questions à poser? Car le moment
5 de la pause déjeuner approche.

6 [12.00.00]

7 Me DJAMMEN NZEPA:

8 Merci, Monsieur le Président.

9 Nous avons également... parce que nous n'inventons pas les pièces
10 dans un dossier... dans un dossier de cette nature. Nous prenons
11 les pièces qui figurent dans le dossier qui est à la disposition
12 de tout le monde.

13 Alors, le document original, s'il se trouve dans le dossier, eh
14 bien, il ne nous appartient pas d'aller le chercher, mais on peut
15 le chercher. On peut le trouver.

16 Mais, en tout cas, en tout état de cause, nous avons un document
17 qui est officiel, qui a été enregistré, qui est passé entre les
18 mains de différentes juridictions de cette Chambre.

19 Donc nous avons ce document. Soit il en conteste le contenu, soit
20 il conteste complètement qu'il l'a jamais écrit.

21 Mais nous avons un deuxième document. C'est l'article du "Phnom
22 Penh Post" du 15 novembre au 28 novembre 1996.

23 C'est sur la cote... là aussi, on peut contester, c'est la cote
24 D115/2.5.

25 C'est l'article dans lequel il a fait paraître ce courrier à son

69

1 ex-épouse.

2 [12.00.55]

3 Q. Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous contestez avoir
4 fait paraître ce document dans le "Washington"... dans le "Phnom
5 Penh Post" en 96?

6 Je vais vous faire transmettre... Monsieur le Président, si vous le
7 permettez, la copie de l'article qu'il a fait paraître. C'est la
8 copie in extenso de ce courrier dont il conteste, me semble-t-il,
9 l'authenticité aujourd'hui.

10 M. SUONG SIKOEUN:

11 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

12 M. LE PRÉSIDENT:

13 Monsieur le procureur, je vous en prie.

14 [12.02.04]

15 M. DE WILDE D'ESTMAEL:

16 Merci, Monsieur le Président.

17 Juste pour clarifier les choses: en réalité, il me semble que
18 l'original que nous avons au dossier, c'est la version anglaise,
19 que mon confrère se propose de lui montrer à présent.

20 C'est ce qui est paru effectivement dans le "Phnom Penh Post". Si
21 j'ai bien compris, au début de l'article, il est dit... ou, plutôt,
22 tout à la fin de l'article en anglais, il est dit que cela a été
23 traduit de l'original en français par M. Philippe Hunt.

24 Et les deux autres documents qui ont été donnés au témoin sont
25 les traductions française et khmère de cet article qui a été

70

1 publié en original par le "Phnom Penh Post" le 15... entre le 15 et
2 le 28 novembre 1996.
3 [12.02.50]
4 Et, ce qui est publié, c'est une lettre qui, elle, date du 5
5 octobre 1996.
6 Donc on n'a pas l'original manuscrit de cette lettre au dossier.
7 Ça doit toujours être au "Phnom Penh Post", si c'est conservé.
8 Mais, en tout cas, ce qu'on a, c'est l'article qui est paru dans
9 le journal. Et après, il y a eu les traductions faites vers le
10 français et le khmer.
11 Voilà pour les éclaircissements, Monsieur le Président.
12 [12.03.22]
13 Me DJAMMEN NZEPA:
14 Merci, Monsieur le Président.
15 J'avais encore quelques petites questions, malheureusement, sur
16 ce même document, si la Chambre permet que je poursuive dans le
17 sens de mes questions?
18 Mais nous ouvrons une petite parenthèse pour rappeler au témoin
19 que, s'il avait, en son temps, contesté la parution de son
20 courrier dans le "Phnom Penh Post" de 96, je pense qu'il aurait
21 été à même de nous produire ici un démenti formel manuscrit dans
22 le même journal qui contestait la véracité du document qui a été
23 produit.
24 Il ne l'a pas fait. Il ne le fait... peut-être, il va le produire
25 cet après-midi ou demain.

71

1 Mais, en tout cas, je constate que cette pièce est versée aux
2 débats. Et je comprends que les questions que je soulève puissent
3 poser problème au témoin, mais je vais poursuivre...

4 [12.04.14]

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Si le témoin ne répond pas à votre question, avez-vous d'autres
7 questions à poser ou est-ce que vous continuez à insister pour
8 que le témoin réponde à votre question?

9 Donc c'est à vous maintenant de préciser votre position à cet
10 égard. Vous pouvez sans doute lui demander quand cette question a
11 été publiée... quand ce texte a été publié dans le "Phnom Penh
12 Post".

13 J'ai également clairement stipulé que, si vous avez d'autres
14 questions à poser, vous pouvez aller de l'avant car, même si le
15 témoin n'est pas en mesure de répondre à cette question
16 spécifique, nous pouvons malgré tout poursuivre son audition.

17 Donc pouvez-vous informer la Cour du temps qu'il vous faudra
18 encore? Parce que nous devons prendre des dispositions afin de
19 régler la suspension de l'audience pour le déjeuner.

20 [12.05.32]

21 Me DJAMMEN NZEPA:

22 J'avais besoin encore d'une petite trentaine de minutes.

23 Mais je pense que ça ne sera pas possible aujourd'hui, Monsieur
24 le Président, le témoin me semblant fatigué.

25 Moi, je suis tout à fait apte à poser mes questions quand il sera

1 plus en forme, demain.

2 [12.05.58]

3 M. LE PRÉSIDENT:

4 Eh bien, le moment est venu de lever l'audience pour le déjeuner.

5 Nous reviendrons à 13h30 cet après-midi.

6 Et, cet après-midi, la Chambre entendra le témoignage de TCW-490.

7 Ce témoin témoignera en "alternative" avec le témoin Suong

8 Sikoeun. Du fait de son état de santé, M. Suong Sikoeun a demandé

9 à la Cour de lui permettre de se reposer cet après-midi.

10 Et, Monsieur Suong Sikoeun, je vous informe de cela: votre

11 audition n'est pas encore terminée. La Chambre pourra vous

12 rappeler pour témoigner en audience demain matin, à 9 heures.

13 Il en va de même pour l'avocat de service.

14 Vous devez continuer à apporter votre assistance au témoin.

15 [12.07.05]

16 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez vous organiser pour que

17 le témoin et son avocat puissent quitter cette salle et se

18 retrouver ici avant 9 heures, demain matin.

19 Je vois que le conseil pour la défense est debout.

20 Je vous en prie.

21 [12.07.26]

22 Me PAUW:

23 Merci, Monsieur le Président.

24 Je veux simplement vous informer du fait que Nuon Chea souffre de

25 maux de tête, de douleurs lombaires et de perte de concentration.

73

1 Il aimerait dès lors suivre les débats de l'après-midi à partir
2 de la cellule temporaire de détention.

3 Nous avons préparé la documentation requise pour présenter cette
4 requête par écrit.

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Ayant pris note de la requête de Nuon Chea par l'intermédiaire du
7 conseil de la défense visant à ce qu'il puisse suivre les débats
8 à partir de la cellule temporaire de détention au sous-sol pour
9 le restant de la journée du fait de son état de santé, et étant
10 donné que la Défense a déjà signifié qu'elle soumettrait la
11 renonciation de M. Nuon Chea, comportant sa signature "et" son
12 empreinte digitale, cette requête est acceptée, et M. Nuon Chea
13 pourra suivre le reste des débats de la journée à partir de la
14 cellule temporaire de détention.

15 [12.08.39]

16 Il a exprimé la décision de renoncer à son droit d'être présent
17 physiquement en salle d'audience et dès que... le document sera
18 soumis immédiatement, portant la signature ou l'empreinte
19 digitale de M. Nuon Chea.

20 La régie prendra donc toutes les dispositions pour que le
21 matériel audiovisuel soit branché afin que M. Nuon Chea puisse
22 suivre le reste de la procédure de la journée à partir de la
23 cellule temporaire de détention.

24 Les membres de la sécurité accompagneront celui-ci au sous-sol.

25 M. Nuon Chea pourra demeurer en cellule temporaire, où le

74

1 matériel audiovisuel sera connecté à son intention.

2 La séance est levée.

3 (Suspension de l'audience: 12h09)

4 (Reprise de l'audience: 13h32)

5 M. LE PRÉSIDENT:

6 Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

7 Cet après-midi, nous allons entendre la déposition d'un nouveau

8 témoin, le témoin TCW-490.

9 Comme la Chambre l'a annoncé ce matin, et comme l'avait signalé

10 le Greffe, le témoin est prêt. Il attend d'être convoqué par la

11 Chambre.

12 Je demande au Greffe de faire rapport concernant le témoin, en

13 indiquant si le témoin a prêté serment et s'il a un lien de

14 parenté quelconque avec l'une des parties.

15 LE GREFFIER:

16 Monsieur le Président, le témoin TCW-490 est prêt. Il est dans la

17 salle d'attente.

18 À sa connaissance, il n'a aucun lien de parenté, qu'il s'agisse

19 de liens par le sang ou de liens par alliance, avec l'une

20 quelconque des parties... pour ce qui est des accusés.

21 Par contre, il a un lien avec la partie civile 124.

22 Mais aucun lien de parenté ni avec les accusés ni avec les

23 parties civiles (phon.).

24 Le témoin a déjà prêté serment ce matin.

25 [13.36.05]

75

1 M. LE PRÉSIDENT:

2 Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin dans le
3 prétoire, ainsi que son avocat, s'il en a un.

4 (Le témoin TCW-490 entre dans le prétoire)

5 [13.38.30]

6 INTERROGATOIRE

7 PAR M. LE PRÉSIDENT:

8 Bon après-midi, Monsieur le témoin.

9 Nous allons commencer par certaines questions relatives à votre
10 parcours biographique.

11 Nous allons vous indiquer comment fonctionne le micro, ainsi que
12 la manière dont nous procédons dans le prétoire.

13 Avant de répondre, vous êtes prié d'attendre que le voyant rouge
14 de votre microphone s'allume. Si le voyant est allumé, votre voix
15 sera enregistrée et vos propos seront traduits.

16 Q. Monsieur le témoin, comment vous appelez-vous?

17 [13.39.31]

18 M. ONG THONG HOEUNG:

19 R. Je m'appelle Ong Thong Hoeung.

20 Q. Monsieur Ong Thong Hoeung, quelle est votre date de naissance?

21 R. (Intervention non interprétée: microphone fermé)

22 Q. Veuillez attendre que le voyant rouge s'allume.

23 R. Je suis né le 7 août 1945.

24 Q. Merci. Où résidez-vous actuellement?

25 R. Je vis à Bruxelles, en Belgique.

1 Q. Quel est votre métier actuel?

2 R. Je suis retraité.

3 Q. Quel est le nom de votre père?

4 R. Ong Ly, alias Dauch (phon.).

5 [13.41.13]

6 Q. Quel est le nom de votre mère?

7 R. Ning (phon.) Try Yei. Tous deux sont décédés.

8 Q. Comment s'appelle votre épouse?

9 R. Chuor Bounnie.

10 Q. Combien d'enfants avez-vous?

11 R. J'ai deux filles.

12 Q. Monsieur Ong Thong Hoeung, d'après les indications du Greffe,

13 à votre connaissance, vous avez un lien avec la partie civile

14 TCCP-124, mais vous n'avez aucun lien par le sang ou par alliance

15 avec les trois accusés ni avec l'une quelconque des parties

16 reconnues en tant que parties civiles (phon.) dans le présent

17 dossier. Est-ce exact?

18 R. Oui.

19 [13.42.48]

20 Q. Il a été indiqué que, ce matin, vous aviez librement prêté

21 serment. Est-ce exact?

22 R. Oui.

23 Q. Monsieur Ong Thong Hoeung, en qualité de témoin comparaissant

24 devant cette chambre, vous... vous exercez certains droits, et

25 certaines obligations vous incombent également.

77

1 En tant que témoin, vous pouvez refuser de répondre à toute
2 question susceptible de vous amener à vous incriminer.
3 Autrement dit, si vous pensez que votre réponse risque de vous
4 incriminer, il vous est loisible de vous abstenir de répondre.
5 Est-ce que vous comprenez?

6 R. Oui.

7 Q. Avez-vous besoin de la présence d'un avocat à vos côtés ou
8 êtes-vous prêt à répondre sans la présence d'un avocat?

9 R. Merci, Monsieur le Président, mais je n'ai pas besoin d'un
10 avocat.

11 [13.44.30]

12 Q. Monsieur Ong Thong Hoeung, en tant que témoin comparissant
13 devant cette chambre, il vous appartient de répondre aux
14 questions qui vous seront posées par les juges ou par les
15 parties, sauf lorsque vous estimez que votre réponse est
16 susceptible de vous incriminer.

17 En tant que témoin, il vous appartient de dire la vérité
18 concernant ce que vous avez vu, entendu, vécu, et en vous
19 appuyant sur votre expérience personnelle des événements.

20 Est-ce que vous comprenez?

21 R. Oui.

22 [13.45.30]

23 Q. Monsieur le témoin, avez-vous été entendu par le Bureau des
24 cojuges d'instruction des CETC ces dernières années?

25 Si oui, à combien de reprises et où les entretiens ont-ils eu

78

1 lieu?

2 R. J'ai été entendu une fois, à Phnom Penh. Je ne me souviens pas
3 de l'endroit exact, mais c'était à proximité du monument de
4 l'Indépendance.

5 [13.46.06]

6 Q. Vous souvenez-vous de la date de cet entretien?

7 R. C'était il y a plus de trois ans.

8 Q. Vous avez été entendu par les enquêteurs du Bureau des conjuges
9 d'instruction. Avant d'entrer dans le prétoire, avez-vous relu le
10 procès-verbal de votre audition en vue de vous rafraîchir la
11 mémoire?

12 R. Oui, j'ai relu mes déclarations, et elles sont exactes.

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Merci.

15 Pour la déposition de ce témoin, la Chambre donnera la parole
16 tout d'abord à l'Accusation.

17 Je vous en prie.

18 [13.47.37]

19 INTERROGATOIRE

20 PAR M. CHAN DARARASMEY:

21 Merci, Monsieur le Président.

22 Bon après-midi à toutes les personnes ici présentes.

23 Bon après-midi, Monsieur Ong Thong Hoeung.

24 J'ai des questions à vous poser. Je vous prie d'essayer d'y
25 répondre.

1 Q. J'aborderai tout d'abord l'instruction que vous avez reçue. Où
2 êtes-vous allé à l'école? Et quel diplôme avez-vous obtenu?

3 M. ONG THONG HOEUNG:

4 R. Je suis allé à l'école dans mon village natal.

5 J'ai aussi étudié au collège à Kaoh Thum. Ensuite, je suis allé
6 au lycée à Phnom Penh.

7 Après quoi, en 1965, je suis allé étudier en France. J'y ai
8 étudié l'économie politique.

9 Q. En plus de l'économie politique, avez-vous fait des études
10 dans un autre domaine spécialisé?

11 R. Non, mais je suivais de près l'évolution de la situation en
12 Europe. Et je m'intéressais aussi à la littérature française.

13 [13.49.36]

14 Q. Je voudrais vous interroger sur votre séjour en France.

15 Quelles étaient les raisons principales pour lesquelles vous avez
16 quitté le Cambodge pour la France?

17 R. Comme d'autres Cambodgiens, ou comme habitant du tiers-monde,
18 je considérais que la France était symbole d'instruction. Depuis
19 l'enfance, mon rêve était d'aller en France. Quand j'ai eu
20 l'occasion de le faire, j'y suis allé.

21 Q. Quand êtes-vous allé en France? Combien de temps y êtes-vous
22 resté?

23 R. Je suis resté en France de 1965 à 1976.

24 Q. Avez-vous jamais été membre d'un parti politique ou avez-vous
25 adhéré à un mouvement politique durant votre séjour en France?

80

1 R. Alors que j'étais en France, au début, j'étais sympathisant du
2 Parti socialiste français.
3 Après le coup d'État de 1970 et après l'appel lancé par le prince
4 Sihanouk - appel comportant cinq points, appel qui date de 1970
5 -, je me suis porté volontaire pour devenir membre de l'Union des
6 étudiants khmers.

7 [13.51.43]

8 Q. Pourquoi êtes-vous devenu membre du Parti socialiste français,
9 puis membre de l'Union des étudiants khmers?

10 R. Initialement, je suis devenu membre de l'Union des étudiants
11 français car j'admirais Michel Rocard. Je le respectais beaucoup.
12 Et mes amis français et mes amis africains étaient enclins à
13 soutenir ce mouvement. Et c'est ce que j'ai fait aussi.

14 Q. Pourquoi avez-vous adhéré à l'Union des étudiants khmers?

15 R. J'ai toujours eu un grand respect pour les trois personnes
16 propres qu'étaient Khieu Samphan, Hou Youn et Hu Nim alors que
17 j'étais au Cambodge. Puis, quand j'étais en France, j'ai voulu
18 prendre exemple sur ces personnes.

19 [13.53.28]

20 Q. Pourquoi est-ce que l'Union des étudiants khmers a été créée?

21 R. C'est une longue histoire.

22 À ma connaissance, les premiers étudiants khmers à être allés en
23 France n'étaient que quelques-uns. C'était après la Deuxième
24 Guerre mondiale.

25 C'était des étudiants, parmi lesquels Ritivong... des étudiants qui

81

1 ont formé une association, à savoir l'Association des étudiants
2 khmers.

3 À l'époque, c'était la seule association en France. Elle comptait
4 une vingtaine de membres. Je n'en suis pas absolument certain. Je
5 l'ai appris en effectuant les recherches pour mon livre.

6 Ils luttaient pour l'indépendance du Cambodge.

7 [13.54.54]

8 Mais leur mouvement de résistance, ensuite, s'est scindé en deux:
9 d'une part, les gauchistes; et, d'autre part, ceux qui penchaient
10 à droite.

11 L'Union des étudiants khmers était à gauche.

12 Q. Quelles étaient les relations entre l'Union des étudiants
13 khmers et le Parti communiste du Kampuchéa?

14 R. Franchement, à l'époque, je ne savais pas qu'il y avait un
15 Parti communiste du Kampuchéa au Cambodge.

16 [13.55.41]

17 Q. Qui était le président de l'Union des étudiants khmers et
18 quelles étaient les conditions d'adhésion? Et de quelle façon
19 l'information circulait-elle à l'intérieur de l'Union des
20 étudiants khmers?

21 R. Peu après mon arrivée, M. Touch Kham Doeun, qui est décédé à
22 S-21, ainsi que Suong Sikoeun, qui était le président de l'Union...
23 et ils m'ont contacté chez moi. Et je savais que Suong Sikoeun
24 était le président de l'Union.

25 Q. Qui était le fondateur de l'Union des étudiants khmers?

82

1 R. Comme je l'ai indiqué dans mon article, les fondateurs étaient
2 Ieng Sary, Khieu Samphan, Thiounn Mumm et d'autres aînés dont je
3 ne me souviens pas du nom, mais je les ai mentionnés dans mon
4 livre.

5 [13.57.23]

6 Q. En quelle année l'Union des étudiants khmers a-t-elle été
7 créée?

8 R. Je ne m'en souviens pas exactement. C'était vers 1956.

9 Q. À quel moment êtes-vous devenu membre de cette union?

10 R. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était
11 assurément après le coup d'État du maréchal Lon Nol.

12 Q. Je voudrais parler de Khieu Samphan et de Ieng Sary.

13 À quel moment sont-ils rentrés de France au Cambodge?

14 [13.58.26]

15 R. Je ne connais pas la date exacte. Bien sûr, je l'ai indiquée
16 dans mon livre. Mais, à brûle-pourpoint, je ne peux pas répondre.

17 Khieu Samphan est sûrement rentré en <1959>, mais je ne me
18 souviens pas de la date exacte.

19 Et Ieng Sary est arrivé avant Khieu Samphan.

20 Q. Avez-vous su pourquoi ils étaient rentrés au Cambodge? Est-ce
21 que vous avez lu des articles de presse à ce sujet, par exemple?

22 R. À l'époque, j'ignorais pourquoi.

23 Parfois, le nom de Khieu Samphan a été mentionné. Il a été dévêtu
24 à Phnom Penh... il a écrit un article dans "L'Observateur", mais
25 j'en ignore la raison exacte.

83

1 [13.59.42]

2 Q. Quand vous étiez en France, avez-vous entendu parler de Khmers
3 rouges?

4 R. J'ai entendu mentionner ce terme dès l'époque où j'étais au
5 Cambodge. Quand j'étais jeune, le terme de "Khmers rouges" était
6 synonyme de propreté, et cela correspondait à Hou Youn, Hu Nim et
7 Khieu Samphan.

8 Q. Je vais à présent passer à la prochaine question, sur le Front
9 uni national du Cambodge, qui a été créé avant 1975.

10 Pouvez-vous nous parler de ce Front? Quand est-ce qu'il a été
11 créé? Et quelle était la raison de la création de ce Front uni
12 national du Kampuchéa?

13 R. Le Front uni national du Kampuchéa, le FUNK, a été créé à
14 Pékin, en Chine, après la déclaration faite par le prince
15 Sihanouk. C'était une déclaration en cinq points du prince. Et
16 Thiounn Mumm et Sarin Chhak avaient rédigé cette déclaration.

17 [14.01.27]

18 Q. Pouvez-vous développer un peu l'objectif fondamental de ce
19 Front uni national du Kampuchéa?

20 R. Je réponds à cette question sur la base de ma compréhension de
21 la situation à l'époque.

22 Ma compréhension de la situation à l'époque était que les
23 programmes politiques du... le programme politique du Front uni
24 national du Kampuchéa visait à réunifier le peuple khmer -
25 cambodgien -, afin d'édifier une société juste et équitable.

84

1 Il ne s'agissait pas, à mes yeux, de l'édification d'une société
2 communiste. <C'était un programme large, donc> des personnes
3 venant de divers horizons politiques pouvaient <s'y associer, y
4 compris des> membres de la famille royale, des féodaux ou des
5 intellectuels progressistes>.

6 [14.02.32]

7 Q. Qui était le président de ce Front?

8 R. Le président du FUNK était Son Altesse Royale le prince
9 Norodom Sihanouk... et <à côté de lui il y avait> Samdech Penn
10 Nouth.

11 Q. D'où provenaient les fonds qui finançaient le FUNK?

12 R. À cette époque, j'étais encore jeune et je n'étais pas très au
13 courant de tout cela, mais il s'agissait d'une hypothèse que
14 j'avais. Je pensais que la population cambodgienne, dans le pays,
15 n'aurait pas l'argent pour soutenir ce mouvement à Pékin et,
16 donc, que c'était probablement le gouvernement chinois qui le
17 soutenait.

18 [14.03.35]

19 Q. Est-ce que Khieu Samphan ou Nuon Chea ont, à un moment
20 quelconque, participé au FUNK?

21 R. Je connaissais M. Khieu Samphan. Je ne l'avais jamais
22 rencontré en personne. Jusqu'à aujourd'hui, je ne l'avais jamais
23 vu en personne.

24 Et, Nuon Chea, je n'en avais même pas entendu parler. À cette
25 époque-là, je n'avais pas du tout entendu parler de Nuon Chea. Je

85

1 ne le connaissais pas.

2 Mais j'avais entendu parler de M. Khieu Samphan, qui, bien
3 entendu, était membre du FUNK.

4 Mais, Nuon Chea et Pol Pot, je n'en avais pas entendu parler. Je
5 ne connaissais pas quelle position ils occupaient à cette époque.

6 Q. Et qu'en est-il de Ieng Sary? Est-ce que Ieng Sary a jamais
7 rejoint les activités du FUNK?

8 [14.04.34]

9 R. Lorsque je me trouvais à l'étranger, j'ai progressivement pu
10 connaître M. Ieng Sary. Le connaître, j'entends par là non pas
11 personnellement, mais j'ai entendu de plus en plus parler de lui.

12 Je ne m'en souviens pas tout à fait, mais probablement
13 qu'immédiatement après le coup d'État, dans les deux années qui
14 ont suivi le coup d'État, il s'est rendu à Pékin en tant que
15 représentant du Cambodge et des étudiants à l'époque.

16 Et je pensais que Ieng Sary se rendait là pour obtenir du soutien
17 pour le prince Sihanouk. À l'époque, je pensais qu'il pourrait
18 intervenir auprès... comme Zhou Enlai, qui avait soutenu Mao
19 Zedong.

20 Mais, lorsqu'il est arrivé là-bas... il connaissait beaucoup
21 d'étudiants cambodgiens qui avaient étudié en même temps que lui
22 en France et il avait une influence sur la communauté des
23 étudiants cambodgiens là-bas. Et c'est là qu'il a trouvé sa base.

24 Q. Pouvez-vous expliquer à la Cour la relation entre Ieng Sary,
25 le mouvement communiste dans le pays et sa situation à Pékin?

86

1 [14.06.19]

2 R. Eh bien, à l'époque, j'étais très jeune, par rapport à des
3 gens qui avaient plus d'ancienneté.

4 Me demander de vous parler de cela à l'époque... ça dépasse ma
5 capacité à vous donner une réponse.

6 Q. Donc le FUNK a entamé ses activités à Pékin. Et, ensuite, est
7 revenu vers le Cambodge. Pouvez-vous indiquer à la Cour dans
8 quelle partie du Cambodge le FUNK a commencé à opérer?

9 R. Selon ce que j'en sais, et d'après les informations que
10 j'avais reçues à l'époque, cette activité a commencé
11 essentiellement dans les provinces. Il y avait des sympathisants
12 dans les villes également.

13 Je suppose - et j'avais entendu dire par M. Ieng Sary de temps à
14 autre - que l'agenda politique du FUNK était fondé sur la
15 réunification du Cambodge. Et M. Ieng Sary n'a sans doute pas
16 pris ce programme politique très sérieusement...

17 Mais, en tout cas, c'était mon hypothèse à ce moment.

18 [14.08.06]

19 M. LE PRÉSIDENT:

20 Monsieur le témoin, nous avons à plusieurs reprises, dans votre
21 témoignage, la mention de "supposition".

22 Encore une fois, si vous devez procéder par suppositions ou
23 hypothèses, cela n'aura aucune valeur probante au niveau de votre
24 témoignage. Vous devez vous fonder, pour vos réponses,
25 précisément sur des sources factuelles plutôt que de vous fonder

87

1 sur des hypothèses qui n'ont aucune force probante pour la
2 Chambre.

3 Conseil pour la défense de Khieu Samphan, je vous en prie.

4 Me GUISSÉ:

5 Je vous remercie, Monsieur le Président.

6 Bon après-midi à tous.

7 Bon après-midi, Monsieur le témoin.

8 Je suis désolée de vous interrompre à nouveau. Je vais demander,

9 à nouveau, s'il est possible de ralentir un petit peu le débit
10 puisque nous avons du mal à suivre dans la traduction.

11 Merci.

12 [14.09.18]

13 M. LE PRÉSIDENT:

14 Il y a deux possibilités, alors.

15 Monsieur le procureur, d'abord, pouvez-vous vous assurer que vous
16 avez appuyé sur l'interrupteur de votre micro?

17 Et assurez-vous, en outre, qu'il y a une pause suffisante entre
18 les questions et les réponses.

19 En outre, Monsieur le technicien audiovisuel, assurez-vous que le
20 micro du témoin est ouvert... n'est ouvert qu'une fois que la
21 question a été posée et interprétée.

22 M. CHAN DARARASMEY:

23 Monsieur Ong Thong Hoeung, j'aimerais à présent continuer mes
24 questions.

25 Q. Vous nous avez parlé de Ieng Sary, de ses communications avec

88

1 les étudiants cambodgiens en France... et le FUNK.

2 Comment est-ce que M. Ieng Sary communiquait des informations
3 provenant du Cambodge pour les transmettre aux étudiants
4 cambodgiens qui étaient en France?

5 [14.10.40]

6 M. ONG THONG HOEUNG:

7 R. D'après ce que j'ai pu observer personnellement - là, ce n'est
8 pas des suppositions; c'est ce que j'ai pu observer -, M. Ieng
9 Sary diffusait les informations par le biais d'un bulletin
10 d'information du FUNK - du Front.

11 Et, deuxièmement, il avait essayé de créer un noyau d'étudiants
12 cambodgiens qui auraient été formés pour défendre le point de vue
13 qu'il représentait au Cambodge.

14 [14.11.47]

15 Q. Pour le FUNK... après sa création, est-ce que cette organisation
16 a créé d'autres mouvements? Et, si c'est le cas, où se trouvaient
17 ces mouvements?

18 R. Non, je ne suis pas au courant de cela.

19 Q. Merci. En ce qui concerne le sihanoukisme: le mouvement
20 sihanoukiste était établi, qui étaient les fondateurs de ce
21 mouvement et quand est-ce que ce mouvement a été créé?

22 R. Le mouvement sihanoukiste fut créé par le prince Sihanouk
23 lui-même. Et ce mouvement sihanoukiste était composé de
24 nombreuses tendances, dont l'une était constituée de ceux qui
25 étaient proches du palais royal; un autre courant soutenait ceux

89

1 qui travaillaient avec Samdech Penn Nouth et Sarin Chhak -
2 essentiellement Van Piny, Chan Yourann, Hor Namhong et d'autres.
3 [14.13.52]

4 Q. Suite à la création du FUNK, est-ce que le FUNK a également
5 installé à Paris un bureau de représentation?

6 R. Suite à la création du Front à Pékin, Paris a été le deuxième
7 lieu où le Front a été créé.

8 M. Ok Sakun était, en fait, chargé... était le responsable du
9 bureau de représentation de ce Front à Paris.

10 Q. Merci. Quelles étaient les missions principales de ces
11 représentants du Front à Paris?

12 R. L'objectif principal de la création de ce bureau de
13 représentation était de faire de la propagande auprès des
14 étudiants en France et en Europe.

15 Deuxièmement - deuxième objectif -, il s'agissait de diffuser au
16 maximum auprès des médias européens.

17 Et, troisièmement, d'établir des relations avec les dignitaires
18 politiques et les partis politiques européens.

19 [14.15.33]

20 Q. Je vous remercie.

21 Le FUNK et l'Union des étudiants khmers avaient une relation.
22 Pouvez-vous décrire la relation qui existait entre le FUNK et
23 l'Union des étudiants en France?

24 R. À l'époque, les étudiants n'opposaient pas de résistance au
25 soutien du communisme. Ils essayaient plutôt de résister au

90

1 soutien de mouvements non communistes. C'était une situation
2 nouvelle à l'époque.

3 Deuxièmement, le Front, sous la direction de M. Ieng Sary, visait
4 à réconcilier et unifier le peuple khmer, quelles que soient ses
5 tendances politiques différentes, pour se fondre en une large
6 association.

7 Q. Merci. Vous venez de dire à l'instant que le bureau de
8 représentation du FUNK en France publiait un bulletin.

9 Pouvez-vous nous donner le titre de ce bulletin?

10 R. Ça s'appelait "Le bulletin du Front uni national du
11 Kampuchéa", si j'ai bonne mémoire.

12 Q. Merci. J'aimerais à présent passer à un autre sujet concernant
13 la délégation khmère en France. Pouvez-vous me dire quel était
14 l'objet de la visite de la délégation khmère en France?

15 [14.18.12]

16 R. Je ne connaissais pas l'objectif fondamental. Tout ce que je
17 savais, c'était qu'ils s'étaient rendus en France pour diffuser
18 l'information à la communauté internationale.

19 Q. Qui faisait partie de cette délégation? Et qui était le chef
20 de la délégation cambodgienne en France à cette époque?

21 R. Je savais que Ieng Sary faisait partie de la délégation. M.
22 Suong Sikoeun faisait également partie de la délégation, M. Chan
23 Yourann, et d'autres dont le nom m'échappe.

24 Q. Je vous remercie.

25 M. Ieng Sary faisait partie de cette délégation. Quel était

91

1 l'agenda de sa visite? Où s'est-il rendu en France? Quelle

2 déclaration a-t-il faite lorsqu'il était à Paris?

3 R. Il a fait de nombreuses déclarations.

4 Celle dont je me souviens le mieux, c'est celle selon laquelle le

5 peuple cambodgien allait réussir et atteindre la victoire en

6 dépendant de ses forces propres.

7 Et il a fait cette déclaration après une rencontre entre les

8 États-Unis et le Vietnam et d'autres impérialistes, mais je ne me

9 souviens pas de tous.

10 [14.20.27]

11 Q. Est-ce que M. Ieng Sary a, à un moment quelconque, participé...

12 ou, plutôt, combien de fois est-ce que M. Ieng Sary a dirigé la

13 délégation en France?

14 R. M. Ieng Sary a visité la France, le plus souvent, car c'était

15 lui qui communiquait avec ses homologues étrangers.

16 Il s'était rendu en Amérique du Sud et dans d'autres pays. Et,

17 généralement, il était obligé de faire un arrêt à Paris, où il

18 rencontrait les étudiants et la communauté cambodgienne - à

19 Paris.

20 [14.21.20]

21 Et, bien entendu, en France, il y avait un grand nombre de

22 ressortissants cambodgiens ainsi que des représentants de

23 différents organes de presse, ce qui fait qu'il s'arrêtait

24 souvent à Paris.

25 Je ne peux pas vous dire à combien de reprises, cependant, il

1 s'est arrêté à Paris.

2 Q. Vous nous dites que M. Ieng Sary se rendait souvent à Paris.

3 Est-ce qu'il s'est rendu à Paris avant 1975 ou après 1975?

4 [14.22.15]

5 R. À mon avis personnel... je ne suis pas sûr, mais il est possible
6 que ç'eût été avant et après 1975.

7 Q. Je vous remercie.

8 Est-ce que M. Ieng Sary a participé à l'Assemblée générale des
9 Nations Unies à un moment quelconque?

10 R. Oui, j'ai appris que M. Ieng Sary rendait visite aux Nations
11 Unies - lorsqu'il s'est arrêté à Paris.

12 Q. Alors, quand est-ce qu'il s'est rendu aux Nations Unies et
13 quand est-ce qu'il s'est exprimé devant l'Assemblée générale des
14 Nations Unies?

15 R. Je suis désolé. Je ne me souviens pas de la date exacte.

16 [14.23.13]

17 Q. Pouvez-vous vous rappeler de la teneur de la déclaration qu'il
18 a faite à l'Assemblée générale des Nations Unies?

19 R. Ce dont je me souviens encore, c'est qu'il a répété à de
20 nombreuses reprises que les forces de résistance du Cambodge ne
21 dépendaient que d'elles-mêmes; et que nous ne pouvions ne
22 dépendre que d'eux-mêmes... que de nous-mêmes; que le pays était un
23 pays indépendant et non-aligné; et également un pays qui ne
24 s'opposait pas (phon.) à l'impérialisme.

25 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

1 C'est ce que l'interprète a entendu.

2 M. CHAN DARARASMEY:

3 Q. Lorsque vous étiez en France, avant de rentrer au Cambodge,
4 avez-vous jamais entendu parler de torture ou d'exécution de
5 citoyens cambodgiens au Cambodge?

6 [14.24.48]

7 M. ONG THONG HOEUNG:

8 R. Après l'évacuation de Phnom Penh, j'ai également entendu
9 parler de la souffrance et des mauvais traitements infligés à la
10 population dans les provinces.

11 Les personnes qui vivaient en province ne pouvaient même pas
12 récolter les fruits qu'ils avaient plantés, ne pouvaient pas
13 cuire la volaille qu'ils avaient élevée.

14 Mais, à cette époque-là, je ne croyais pas que la population du
15 Cambodge n'avait pas assez de nourriture car j'avais été loin de
16 mon pays depuis longtemps et je ne pouvais pas en croire mes
17 oreilles.

18 Quoique mes frères soient venus me... mon frère soit venu m'en
19 parler, je ne le croyais pas. Je ne pouvais pas croire que les
20 Cambodgiens pouvaient tuer les Cambodgiens.

21 [14.25.49]

22 Q. Je vous remercie. Donc vous nous dites que vous avez également
23 entendu parler de l'évacuation de population hors de Phnom Penh.

24 Comment avez-vous obtenu cette information? Et que saviez-vous
25 d'autre au sujet de cette évacuation, par exemple, quelle était

1 l'ampleur de l'évacuation elle-même?

2 [14.26.20]

3 R. J'ai appris cela dans les informations internationales et, en
4 particulier, les informations françaises, qui ont longuement
5 abordé la question de l'évacuation et qui ont mentionné les
6 ressortissants cambodgiens qui s'étaient réfugiés à l'ambassade
7 de France.

8 Et donc il s'agissait aussi des informations concernant
9 l'interdiction faite aux gens de chercher refuge à l'ambassade.

10 C'était l'information qui circulait à l'époque, mais je n'y
11 croyais pas. J'étais convaincu que ça n'était pas la situation
12 réelle sur le terrain, au Cambodge, à l'époque.

13 [14.27.02]

14 Q. Je vous remercie.

15 Après avoir reçu des informations concernant l'évacuation de la
16 population de la ville ainsi que l'exécution de différentes
17 personnes, avez-vous reçu des informations directement de M. Ieng
18 Sary?

19 Ou avez-vous jamais entendu à un quelconque moment une
20 information ou une explication quelconque émanant de la direction
21 du Kampuchéa démocratique?

22 [14.27.31]

23 R. À l'époque, je me souviens clairement que, lorsqu'il s'est
24 rendu à l'Assemblée générale des Nations Unies, il avait fait
25 publier un communiqué de presse indiquant que les personnes qui

95

1 avaient été évacuées reviendraient progressivement vers la ville.

2 Et, étant un sympathisant, il m'a semblé à l'époque que les
3 personnes qui avaient sacrifié leur vie et leur bien-être pour
4 sauver le pays ne feraient rien qui puisse mettre en danger leur
5 pays. Et donc je croyais totalement ce qu'il disait à l'époque.

6 Q. Je vous remercie.

7 Je vais maintenant passer à un autre sujet, concernant votre
8 retour au Cambodge. Quelle était votre... quelle est la raison qui
9 vous a poussé à rentrer au Cambodge?

10 [14.28.59]

11 R. A posteriori, je dirais que le sentiment de bon nombre de
12 Cambodgiens, moi y compris, était que nous ne voulions pas rester
13 dans des pays étrangers. Nous voulions revenir et mourir en
14 défense de notre pays.

15 C'était une croyance fortement ancrée parmi les Cambodgiens à
16 l'étranger.

17 À ce moment-là, je vivais à l'étranger et, en fermant mes yeux,
18 je m'imaginai mon village natal, les habitants, ma famille.

19 Et je n'ai jamais, à aucun moment, eu l'intention de vivre et
20 puis de mourir dans un... un pays étranger.

21 Q. Je suis désolé de vous avoir posé une question qui provoque
22 une telle émotion.

23 Avec qui êtes-vous... avec qui êtes-vous rentré au Cambodge?

24 M. LE PRÉSIDENT:

25 Le moment est venu de faire une pause de l'après-midi, ce qui

1 permettra à notre témoin de se reprendre.

2 Nous allons revenir en séance à 14h50.

3 Monsieur l'huissier d'audience, veuillez accompagner le témoin

4 hors de la... du prétoire et faire en sorte qu'il soit de retour à

5 l'heure pour la reprise.

6 (Suspension de l'audience: 14h31)

7 (Reprise de l'audience: 14h50)

8 M. LE PRÉSIDENT:

9 Veuillez vous asseoir. L'audience reprend.

10 La parole est à l'Accusation pour la poursuite de

11 l'interrogatoire du témoin.

12 M. CHAN DARARASMEY:

13 Merci, Monsieur le Président.

14 Q. Concernant votre retour au Cambodge, est-ce que vous êtes

15 rentré volontairement ou est-ce qu'on vous y a forcé?

16 M. ONG THONG HOEUNG:

17 R. Cela a été un retour volontaire. Je n'ai pas été forcé à

18 rentrer. Comme je l'ai indiqué, je pensais à mon pays.

19 Et ma femme était déjà rentrée en janvier, soit six mois avant

20 mon propre retour.

21 Il y avait donc plusieurs raisons de rentrer.

22 Q. Pourquoi votre femme est-elle rentrée au Cambodge avant vous?

23 R. Ma femme était professeur. Elle n'avait jamais été impliquée

24 en politique. Elle ne pensait qu'à la culture et à la littérature

25 française.

1 Toutefois, après notre mariage, j'ai voulu qu'elle rentre au
2 Cambodge. Elle l'a fait.

3 Q. Vous étiez d'accord tous les deux pour rentrer au Cambodge?

4 R. Oui, on peut dire cela.

5 Q. Avec qui êtes-vous rentré au Cambodge?

6 [14.54.34]

7 R. Je m'en souviens. C'était en juillet 76.

8 Il y avait parmi nous quatre militaires rentrés des États-Unis.

9 Il y avait un chargé d'affaires du GRUNK qui rentrait de Cuba.

10 C'était M. Po (phon.) Seang, ainsi que sa femme, qui était la

11 fille (phon.) de Dara (phon.) Kirivath, une star du cinéma

12 cambodgien.

13 Il y avait la femme de Srey Thonn, qui était apparenté à Mme Ieng

14 Thirith par alliance. Il s'était marié avec la sœur cadette de

15 Ieng Thirith. Et, aussi, Mme Thonn, elle était probablement

16 chargée d'affaires en Allemagne de l'Est. Peu de temps après,

17 elle est décédée. Ses trois enfants étaient avec elle.

18 Il y avait aussi la mère de Ieng Thirith, et Ieng Thirath, la

19 fille (phon.) de Ieng Thirith, qui était professeur à l'école

20 secondaire.

21 Donc il y avait la mère de Ieng Thirith, deux de ses sœurs

22 cadettes, trois neveux - soit une nièce et deux neveux.

23 [14.57.01]

24 Q. Durant votre voyage avec ces gens, est-ce que la femme de Ieng

25 Sary et d'autres membres de la famille vous ont donné des

98

1 informations sur la situation qui prévalait au pays?
2 R. D'après mes souvenirs, tous étaient tristes. L'expression
3 triste qu'ils avaient était peut-être le résultat du décès de
4 l'ambassadeur (phon.) en Allemagne de l'Est... ou bien si cette
5 tristesse était liée au retour au pays.
6 Quoi qu'il en soit, ils étaient amicaux, et j'avais beaucoup de
7 respect pour la mère de Mme Ieng Thirith. Elle n'a pas dit
8 grand-chose. Et j'avais le même respect pour elle que pour ma
9 mère. Son expression était douce.
10 Et, en général, cette famille n'avait pas de motivation
11 politique. Elle n'avait jamais adhéré au FUNK. Telle était mon
12 impression.
13 [14.58.35]
14 La raison de leur retour au Cambodge était peut-être liée au fait
15 que leur fils occupait un poste élevé dans le pays.
16 C'est peut-être aussi parce que la femme (phon.) de Mme Thonn,
17 dont le père (phon.) "est" décédé récemment, avait une expression
18 triste sur le visage. Elle pleurait. Je ne sais pas si c'était
19 parce qu'elle rentrait au pays.
20 Mais, en général, ils étaient amicaux dans l'avion.
21 Concernant les autres, y compris des militaires qui rentraient
22 des États-Unis... ils avaient récemment fui en Thaïlande via
23 Kampong Som. C'était d'anciens résidents du Kampuchéa Krom.
24 Ils voulaient rentrer au Cambodge pour défendre le pays. C'était
25 des experts de différents domaines pour certains d'entre eux, et

1 ils voulaient défendre le pays.

2 [15.00.04]

3 Q. Avant votre retour au Cambodge, avez-vous reçu de mauvaises
4 nouvelles sur la situation dans le pays et, si oui, sur quoi
5 portaient ces nouvelles?

6 R. Les nouvelles que je voulais entendre avaient trait à mon
7 épouse, qui était rentrée au Cambodge avant moi. Et j'étais très
8 inquiet parce que je n'avais reçu aucune nouvelle après son
9 retour.

10 Et, pour ceux qui avaient eu la chance de partir, y compris Suong
11 Sikoeun et In Sopheap, qui étaient partis avec la délégation...
12 j'avais interrogé ces personnes pour savoir où était mon épouse.
13 On m'a répondu que tout allait bien, qu'elle était à l'institut
14 pédagogique, et cetera. Et c'est ce que m'ont dit ces amis. Et,
15 bien entendu, je les ai crus. Mais je ne savais pas si mes amis
16 me disaient la vérité ou s'ils étaient vraiment au courant de la
17 situation réelle.

18 [15.01.39]

19 Bon, bien sûr, on recevait d'autres informations émanant des
20 réfugiés quittant le Cambodge en raison de la situation et de la
21 famine dans les campagnes.

22 Et, comme j'avais vécu au Cambodge, moi, je m'étais imaginé que,
23 là où il y a de l'eau, il y a du poisson, qu'il y aurait toujours
24 assez de nourriture au Cambodge. C'était ma conclusion subjective
25 à l'époque.

100

1 Et, comme j'avais été parti tellement longtemps du pays, mes... mes
2 sentiments ne m'ont pas poussé à me poser des questions sur ce
3 qu'on me disait.

4 On savait qu'il y avait Tonlé Sap, Tonlé Basak... qu'il y avait
5 normalement abondance de nourriture. Et donc je ne croyais pas
6 aux informations portant sur la famine.

7 [15.02.54]

8 Q. Merci.

9 L'appareil qui vous a ramené de France, où a-t-il atterri? En
10 route pour rentrer au Cambodge, a-t-il fait escale?

11 R. À l'époque, il n'y avait pas de vol direct pour le Cambodge.

12 Tous les vols devaient faire escale.

13 Et on transitait par Pékin. J'ai donc dû passer deux nuits à
14 Pékin avant de poursuivre mon voyage vers le Cambodge.

15 Q. Merci. Donc, à Pékin, lorsque l'appareil s'est posé pour faire
16 escale, qui a accueilli les délégués cambodgiens à l'aéroport - à
17 Pékin?

18 [15.04.11]

19 R. Lorsque je suis arrivé à Pékin, j'ai vu des jeunes Cambodgiens
20 qui portaient des chemises à manches courtes et des pantalons
21 noirs. Ils n'étaient pas diplomates. C'était des jeunes qui
22 parlaient le khmer. Et ils constituaient le personnel de
23 l'ambassade. Ils étaient quatre ou cinq qui se tenaient là et qui
24 nous attendaient.

25 Et les passagers dans l'avion étaient de... dans trois catégories.

101

1 D'une part, les membres de la famille de Ieng Sary; et, si j'ai
2 bon souvenir, pour ce groupe de personnes, les autorités
3 chinoises sont venues les prendre en charge.
4 Et Hay Kim Seang, qui était le chargé d'affaires du Kampuchéa
5 démocratique à Cuba - quelqu'un que je connaissais parce qu'il
6 était un ancien étudiant de Moscou -, il s'est rendu à
7 l'ambassade cambodgienne de Pékin pour y séjourner.
8 Moi, on m'a emmené à un hôtel qui n'était pas trop loin de
9 l'aéroport. En fait, c'était un hôtel réservé pour les passagers
10 en transit à Pékin.
11 [15.05.54]
12 Q. Lorsque... lorsque vous êtes arrivé à l'aéroport de Pékin,
13 est-ce que vous avez obtenu des informations quelconques
14 concernant le Cambodge?
15 R. Lorsque je suis arrivé à Pékin, je n'ai reçu aucune
16 information.
17 Mais les jeunes qui sont venus nous accueillir m'ont dit qu'ils
18 étaient des anciens combattants et qu'ils étaient des héros qui
19 avaient acquis la victoire au Cambodge. Et ils m'ont dit que, si
20 j'avais du temps libre, je devrais me rendre à l'ambassade du
21 Cambodge.
22 Et je suis allé visiter la place Tian'anmen.
23 Après quoi, j'ai poursuivi mon chemin et je suis allé à
24 l'ambassade du Cambodge.
25 [15.07.07]

102

1 Et, ce que j'ai noté sur place, c'est qu'il y avait beaucoup de
2 jeunes gens qui y travaillaient.

3 M. Pech Chheang était l'ambassadeur à l'époque. Et, en le voyant,
4 en voyant son apparence, je ne pensais pas qu'il s'agissait d'un
5 diplomate ou d'un ambassadeur car son apparence physique
6 n'indiquait en aucune manière qu'il pût être un diplomate.

7 Mais il vivait avec sa famille à l'ambassade.

8 [15.07.32]

9 À part lui, il y avait d'autres jeunes fonctionnaires qui
10 travaillaient à l'ambassade.

11 J'avais rencontré des diplomates dans d'autres pays...

12 Par exemple, M. Pech Chheang, qui était un diplomate de haut
13 rang... mais, ce que j'ai noté, qui était un peu étrange, c'est que
14 c'était tous des jeunes qui travaillaient à l'ambassade. C'est
15 l'observation que j'ai pu faire.

16 Et M. Pech Chheang avait également parlé de la situation au
17 Cambodge et... il m'a parlé de la situation, m'a posé beaucoup de
18 questions sur ce que je savais du Cambodge.

19 [15.08.33]

20 Et j'ai parlé à M. Pech Chheang. Et il m'a dit que l'information
21 que j'avais reçue concernant le Cambodge était inexacte, et il a
22 continué de me convaincre que ces personnes portaient d'un
23 sentiment révisionniste, alors... que la société cambodgienne de
24 cette époque n'avait plus besoin de ces personnes.

25 Donc j'ai parlé de lui à d'autres personnes, et on m'a dit qu'il

103

1 avait été un enseignant "en" Cambodge.

2 Donc je me suis dit que cette personne était sans doute

3 enthousiaste à l'idée de la victoire. Et je savais que Khieu

4 Samphan et d'autres avant eux...

5 Mais je ne croyais pas ce qu'on me disait parce que je croyais

6 déjà "dans" la situation qu'on me décrivait sur le Cambodge...

7 [15.09.42]

8 Q. Merci.

9 Vous nous dites que vous avez rencontré les diplomates en

10 Belgique... à Pékin, pardon, et que vous avez entendu une

11 description de la situation au Cambodge.

12 Quand on vous a expliqué tout cela, est-ce que vous aviez

13 toujours envie de rentrer au Cambodge ou est-ce que vous avez dès

14 lors eu l'intention de rentrer en France?

15 [15.10.15]

16 R. Ayant... ayant entendu ce que m'ont raconté ces diplomates,

17 lorsque je suis rentré à l'hôtel, j'ai réfléchi et je me suis

18 demandé pourquoi ils m'avaient raconté tout cela. Et cela a

19 éveillé des soupçons en moi.

20 Puis je me suis dit: comme j'avais de toute façon déjà décidé de

21 rentrer au Cambodge, il fallait que j'arrive au Cambodge.

22 Q. Merci. Alors que vous étiez à Pékin, avez-vous rencontré

23 personnellement Ieng Sary ou d'autres hauts dirigeants du

24 Kampuchéa démocratique lors de votre escale à Beijing - à Pékin?

25 R. Non. Non, je n'ai rencontré personne d'autre que les personnes

104

1 dont je vous ai parlé il y a un instant.

2 Q. Merci. Quand avez-vous quitté Pékin pour le Cambodge?

3 [15.11.37]

4 R. Je ne m'en souviens pas très bien, mais je pense que ça ne
5 pouvait pas être plus de deux ou trois jours après mon arrivée à
6 Pékin. Et je suis alors parti pour le Cambodge.

7 Q. Donc, avant de quitter Pékin pour le Cambodge, avez-vous à un
8 moment quelconque reçu des informations ou entendu des
9 déclarations faites par Ieng Sary ou d'autres dirigeants du
10 Kampuchéa démocratique? C'est-à-dire avant de quitter Pékin pour
11 regagner le Cambodge?

12 [15.12.14]

13 R. Non, ce ne fut pas le cas.

14 Si j'avais été en France, je serais allé chez le marchand de
15 journaux pour lire la presse. Mais, à Pékin, ne lisant pas le
16 chinois, je ne pouvais pas obtenir ni comprendre des informations
17 en chinois. Je n'avais pas accès à la radio khmère. Donc je
18 n'avais aucune information.

19 Q. Je vous remercie.

20 J'aimerais maintenant passer à un autre sujet, portant sur votre
21 arrivée au Cambodge. Lorsque vous êtes arrivé au Cambodge,
22 j'aimerais savoir où vous avez séjourné ainsi que ce que vous
23 avez fait.

24 Lorsque vous êtes arrivé au Cambodge, lorsque l'avion s'est posé
25 à Pochentong, quelle a été votre première impression de la

105

1 situation autour de Pochentong?

2 [15.13.29]

3 R. C'est un souvenir très, très vivace. C'est comme si je suis...

4 comme si j'étais arrivé hier à Pochentong.

5 Lorsque l'appareil s'est posé en territoire cambodgien, les

6 étudiants et... les passagers ont regardé par les fenêtres de

7 l'avion, ont vu des terrains vagues, ont vu différentes choses en

8 regardant hors de l'appareil. Tout le monde était très excité à

9 l'idée de rentrer au pays. Et ils ont vu les cratères importants

10 causés par les bombardements en tapis des B-52 américains.

11 Donc notre émotion était très forte à l'idée du retour. Nous

12 "voulons" arriver, être au Cambodge aussi rapidement que possible

13 afin de pouvoir constater de visu ce qu'il était advenu de notre

14 pays.

15 [15.14.40]

16 Et, lorsque nous avons atterri, je me souviens, personnellement...

17 Parce que j'avais quitté le Cambodge en 1965 et je n'étais jamais

18 rentré au Cambodge avant ce jour... et je me suis souvenu que, ce

19 jour-là, le jour de mon départ, c'est ma mère qui m'avait

20 accompagné jusqu'à l'aéroport.

21 Et je regardais les immeubles et le paysage à l'ouest de

22 l'aéroport.

23 [15.15.23]

24 Mais, lorsque je suis arrivé, la situation n'était pas du tout la

25 même. Je n'ai vu que quelques mécaniciens chinois vêtus de blanc.

106

1 Et, à part ceux-ci et les techniciens, je n'ai observé que des
2 gens portant des vêtements différents. Ce n'était pas les
3 vêtements que portaient normalement les personnes qui
4 travaillaient dans des aéroports.

5 Je ne savais pas, je me demandais... je me suis demandé dans quel
6 pays j'étais. Je n'arrivais pas à me situer dans le pays.

7 [15.16.06]

8 Et donc, à ce moment-là, si on m'avait demandé si j'avais envie
9 de reprendre l'avion pour repartir, c'est sans doute ce que
10 j'aurais fait parce que je ne savais même pas vraiment dans quel
11 pays je me trouvais tellement les choses étaient différentes au
12 niveau de la situation... car la personne qui a fouillé les
13 passagers à l'arrivée avait des paniers dans lesquels "ils" ont
14 mis toutes nos possessions.

15 Et, lorsque nous sommes sortis, à l'arrivée, j'espérais
16 rencontrer mon épouse, mais je ne l'ai pas vue.

17 [15.16.48]

18 J'ai vu So Hong (inintelligible). So Hong, bien entendu, vivait
19 à... avait vécu à l'étranger. Je l'avais rencontré quelques fois.
20 Je l'avais rencontré là-bas. Et il me disait... il me disait alors
21 que, si je rentrais au Cambodge, il m'accompagnerait jusqu'à mon
22 village natal.

23 Et, en fait, So Hong m'a regardé comme si je n'avais pas été son
24 égal quand je l'ai rencontré. Il a montré du doigt d'autres
25 personnes en me disant: "Mais ces gens-là vont venir et s'occuper

107

1 de vous." Et puis il a tourné les talons.

2 Et alors je suis monté dans une Volkswagen ou quelque chose comme
3 ça - je ne me souviens pas de la marque de la voiture. Et puis,
4 une fois dans la voiture, on m'a amené à l'école technique de
5 Phnom Penh.

6 [15.18.01]

7 Q. Merci. J'aimerais approfondir ce sujet: lorsque vous êtes
8 arrivé à l'aéroport de Pochentong, à part So Hong, avez-vous
9 rencontré quiconque d'autre?

10 R. J'ai rencontré quelques autres personnes, des Khmers qui
11 avaient vécu outre-mer, comme Seang Lay Ni et quelques autres.
12 Seang Lay Ni était un ancien étudiant qui avait étudié à Moscou.
13 Je l'ai rencontré, il m'a tapé sur l'épaule et il est parti. Il
14 n'a pas dit grand-chose. Il est juste venu me voir.

15 Et j'ai été surpris, là, parce que je le connaissais bien et je
16 considérais qu'il m'était proche. Mais, lorsque je l'ai revu pour
17 la première fois, il m'a simplement tapoté l'épaule. Et cela m'a
18 un peu pris au dépourvu.

19 Et je suis monté dans la voiture et je suis parti.

20 [15.19.20]

21 Q. Je vous remercie.

22 Vous avez mentionné So Hong. Est-ce que So Hong vous a dit à
23 votre arrivée quel poste il occupait à l'époque?

24 R. Non, je ne savais pas à ce moment-là, mais je l'avais
25 rencontré, et Ieng Sary... et d'aucuns m'avaient dit qu'il était un

108

1 adjoint proche de Ieng Sary.

2 Q. Avez-vous demandé à la personne qui a pris votre passeport...
3 lui avez-vous demandé pourquoi on vous prenait votre passeport?

4 R. Je n'ai pas osé demander parce que j'ai compris alors
5 l'atmosphère qui régnait. Je n'ai pas osé ouvrir la bouche pour
6 poser des questions.

7 J'ai regardé l'expression sur les visages des personnes autour de
8 moi. Ils étaient très sérieux et je n'ai même pas osé leur
9 sourire.

10 [15.20.37]

11 Q. Merci. Lorsque vous avez quitté l'aéroport international de
12 Pochentong, quelle impression avez-vous "acquis" de la situation
13 le long de la route qui menait à Phnom Penh?

14 R. En premier lieu, j'avais encore une bonne mémoire de la route
15 de Pochentong à Phnom Penh.

16 La maison de ma sœur n'était pas très loin de l'école technique
17 khmère. Et donc, avant de revenir, je "m'étais" habitué au lieu
18 où elle se trouvait... j'ai noté qu'il y avait beaucoup de gens,
19 qu'il y avait une circulation assez importante.

20 [15.21.29]

21 Mais, à ma surprise, lorsque je suis revenu, je n'ai pas vu
22 beaucoup de circulation. Et j'ai également pu voir qu'il y avait
23 des voitures en panne abandonnées dans la rue, un manque
24 d'entretien, depuis longtemps, d'habitations, qui étaient
25 elles-mêmes abandonnées.

109

1 "Certaines" maisons étaient désertes et il poussait des arbres à
2 travers ces maisons "dilapidées", et je me suis rendu compte que
3 ces maisons n'étaient pas occupées.

4 Q. Donc, sur le chemin de la ville, avez-vous noté la présence de
5 soldats du Kampuchéa démocratique qui assuraient la garde des
6 rues?

7 [15.22.39]

8 R. Mis à part les soldats, je n'ai pas vu de civils. J'ai noté
9 qu'il n'y avait que des soldats - des soldats qui, d'ailleurs,
10 étaient très jeunes.

11 Q. Lorsque les intellectuels ou les autres Cambodgiens de retour
12 de France... ils sont arrivés au Cambodge, est-ce que les
13 dirigeants des Khmers rouges, Nuon Chea, Ieng Sary ou Khieu
14 Samphan... est-ce que ces dirigeants ont préparé une quelconque
15 cérémonie de bienvenue, d'accueil, pour ces personnes qui
16 revenaient au pays?

17 R. Je n'ai pas rencontré ces dirigeants supérieurs.

18 Je n'ai rencontré que Ieng Sary quelques semaines plus tard,
19 après mon retour.

20 [15.23.54]

21 M. LE PRÉSIDENT:

22 (Intervention non interprétée)

23 [15.24.05]

24 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

25 Désolé, nous n'avons pas eu de son.

110

1 Nous n'avons toujours pas de son.

2 M. CHAN DARARASMEY:

3 Q. Lorsque vous êtes arrivé au Cambodge, vous êtes rentré au
4 Cambodge...

5 (Problème technique dans les cabines d'interprétation)

6 [15.24.56]

7 M. LE PRÉSIDENT:

8 Monsieur le procureur, poursuivez.

9 M. CHAN DARARASMEY:

10 Merci, Monsieur le Président.

11 J'aimerais continuer à poser mes questions.

12 Q. Lorsque vous avez quitté l'aéroport de Pochentong, où vous
13 a-t-on emmené et quelles tâches vous ont-elles été assignées?

14 M. ONG THONG HOEUNG:

15 R. Le premier jour de notre arrivée, ils nous ont emmenés de
16 l'aéroport de Pochentong et nous ont déposés à l'ancien institut
17 technologique khméro-soviétique.

18 Q. Vous ont-ils assigné des tâches quelconques à entreprendre?

19 Et, si c'était le cas, quelles étaient ces tâches et où avez-vous
20 effectué ces tâches?

21 [15.26.12]

22 R. Lorsque nous sommes arrivés, ils nous ont dit de nous reposer
23 un peu. À ce moment-là, ils nous ont offert du riz à manger; et
24 ils nous ont offert du riz de vieille récolte.

25 Et j'ai remarqué que les personnes qui vquaient autour de

111

1 l'immeuble étaient extrêmement maigres.

2 Et ils nous ont dit qu'il fallait être patient car la situation
3 s'améliorerait rapidement.

4 Nous avons donc dû séjourner là pendant quelques jours, suite à
5 quoi ils nous ont désignés pour nous rendre dans les rizières et
6 ils nous ont demandé de réparer des maisons délabrées, également.

7 [15.27.13]

8 Et, de temps à autre, ils nous demandaient également de dégager
9 les pierres... de désempierrer les champs pour ouvrir des rizières,
10 et également de déplacer et de démolir des maisons.

11 Q. Merci.

12 Lorsque vous avez séjourné à l'institut technologique
13 khméro-soviétique, avez-vous obtenu des informations quelconques
14 concernant votre épouse? Et, si oui, d'où provenaient ces
15 informations?

16 [15.28.20]

17 R. Lorsque je suis arrivé, de prime abord, j'ai rencontré
18 certains de mes amis, que j'avais quittés il y avait quatre ou
19 cinq mois. J'ai pu constater leur apparence physique. Ils
20 ressemblaient aux détenus juifs que j'avais vus dans un film.

21 Et j'ai vu des personnes plus âgées comme om Meng Mao et d'autres
22 qui faisaient des... qui travaillaient très dur et qui étaient
23 obligées de faire des travaux laborieux, et "ils" devaient
24 fouiller dans les poubelles pour y chercher des peaux de banane.

25 [15.29.22]

112

1 Et, moi, j'avais rencontré ces personnes plus âgées, qui, dans
2 des pays étrangers, vivaient bien et mangeaient à leur faim.
3 Lorsque je les ai vues dans cet état, j'ai été très ému.
4 Et j'ai pu, à ce moment-là, apercevoir mon épouse. Et je me suis
5 rendu compte que mon épouse avait travaillé "à" cette école
6 technique. Mais, même si elle m'a vu de loin, elle n'a pas osé se
7 rapprocher de moi.

8 Ce n'est que tard dans l'après-midi, une fois ses tâches
9 terminées... elle est venue me voir brièvement.

10 Elle m'a dit que je devais faire ce que l'on me disait de faire
11 et que je ne devais en aucun cas mettre mes mains sur ma taille
12 lorsque je parlais à quelqu'un... respecter les règles et, si
13 j'étais en possession de quoi que ce soit - médicaments, bonbons
14 ou quoi que ce soit -, il ne fallait partager avec personne
15 d'autre parce que, s'ils "avaient" appris cela, j'aurais eu des
16 ennuis. Voilà ce que ma femme m'a dit à ce moment-là.

17 [15.30.32]

18 Q. Je vous remercie. Quand, vous-même et votre femme, avez-vous
19 commencé à vivre ensemble?

20 R. Je ne m'en souviens pas bien. C'était environ une semaine ou
21 dix jours plus tard. Ils nous ont donné un endroit au troisième
22 étage, à l'institut technique. J'y ai résidé avec ma femme.

23 Q. Ma question porte sur K-15. Connaissez-vous K-15? Si oui,
24 qu'était cet endroit? Où était-il? Quand a-t-il été mis en place?

25 Et qui en était le chef?

113

1 R. K-15, c'était l'institut technologique. C'était le nom de code
2 de cet institut.

3 [15.31.42]

4 Quand je suis arrivé, le chef était bong Phum. Il était plus
5 jeune que moi, mais, par respect, on l'appelait "bong", bong
6 Phum. C'était le chef, et c'est lui qui nous a accueillis.

7 Un de mes amis m'a chuchoté que ce Phum avait un autre nom, dont
8 je ne me souviens pas, et qu'il avait été étudiant dans cet
9 institut, mais qu'il était préférable de faire semblant de ne pas
10 le connaître ou de ne pas connaître ses antécédents.

11 [15.32.47]

12 Q. À quoi servait K-15?

13 R. Il s'agissait d'un centre de rééducation.

14 Q. À quel moment a-t-il été créé?

15 R. Je n'en sais rien. Mais, quand ma femme est rentrée, elle y
16 est allée. Autrement dit, au moment de l'arrivée de ma femme, en
17 janvier, l'endroit existait déjà.

18 Q. À part le dénommé Phum, avez-vous reconnu d'autres gens qui
19 travaillaient à l'institut technologique?

20 R. Il y avait là trois, quatre ou cinq soldats, mais je ne me
21 souviens pas de leur nom. C'était des Cham (sic).

22 Q. Avez-vous jamais vu Ieng Sary, Khieu Samphan, Nuon Chea ou
23 d'autres dirigeants des Khmers rouges s'y rendre ou y tenir des
24 réunions?

25 [15.34.34]

114

1 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:

2 L'interprète apporte une rectification: il s'agissait de jeunes
3 et non pas de Cham.

4 M. ONG THONG HOEUNG:

5 R. À mon départ... non. Mais ma femme m'a dit qu'au moment de son
6 arrivée il y avait une session d'étude dirigée par Khieu Samphan.

7 M. CHAN DARARASMEY:

8 Q. Vous a-t-elle dit de quoi il avait été question au cours de la
9 session d'étude?

10 R. J'ai demandé ce qu'il avait enseigné. Elle m'a dit qu'elle
11 l'appelait "bong" Khieu Samphan, qu'il avait dit <premièrement
12 qu'ils avaient raison d'avoir rejoint la voie du patriotisme et
13 qu'ils devaient être fiers de leur nation; deuxièmement, il
14 avait> dit que le pays <était en train de> se développer <et
15 qu'ils devaient faire confiance au peuple cambodgien et se>
16 forger. Voilà <tout> ce dont je me souviens.

17 Q. Vous dites que "15" était un centre de rééducation. Quel genre
18 de personnes étaient envoyées à K-15 pour y être rééduquées?

19 [15.36.23]

20 R. Ces Cambodgiens rentrés de l'étranger... ces Cambodgiens étaient
21 déjà rentrés de l'étranger, comme ceux de mon groupe, mais il y
22 avait aussi des étudiants, des soldats.

23 J'ai appris plus tard que certains Cambodgiens rentrés de
24 l'étranger avaient été emmenés, mais je ne sais pas où.

25 En général, cet endroit était destiné aux Cambodgiens rentrés de

115

1 l'étranger.

2 Toutefois, d'autres Cambodgiens rentrés de l'étranger n'ont pas
3 été emmenés à K-15. C'est plus tard, à Tuol Sleng, que j'ai vu
4 leur nom.

5 [15.37.13]

6 La plupart de ceux qui étaient à K-15 venaient de France.

7 D'autres venaient des États-Unis. Il y avait des militaires, qui,
8 par la suite, ont été emmenés. Il y avait aussi des Cambodgiens
9 rentrés d'Union soviétique ou du Bloc de l'Est, lesquels, eux
10 aussi, ont été emmenés de K-15 par la suite.

11 Q. Saviez-vous pour quelle raison les gens rentrés de l'étranger
12 étaient classés selon ces différentes catégories?

13 R. À l'époque, je n'en savais rien. J'ignorais pourquoi certains
14 des Cambodgiens rentrés de l'étranger se voyaient emmenés.

15 [15.38.12]

16 Q. Durant votre séjour à K-15, avez-vous été témoin de certains
17 événements? Pourriez-vous les décrire?

18 R. De manière générale, nous devions nous "reconstruire".

19 Cela veut dire que nous devions <travailler dur, par exemple>
20 casser des pierres pour mettre en place des rizières. <On nous a
21 fait démolir la vieille installation sportive, et nous> devions
22 aussi faire pousser du liseron. On nous disait que travailler dur
23 était une bonne manière de se reconstruire.

24 [15.39.14]

25 Il y avait aussi des sessions de critique et d'autocritique. Et,

116

1 chaque semaine, il y avait une réunion d'équipe. De temps à
2 autre, il y avait une session d'étude.

3 Voilà la situation générale. Il m'est difficile de donner plus de
4 précisions. Nous travaillions à la production, nous cassions des
5 pierres. Nous faisons ce qu'on nous disait de faire.

6 Certains faisaient de l'engrais. On l'appelait l'"engrais n° 1".
7 C'était un mélange d'excréments et d'urine. Si nous parvenions à
8 fabriquer cet engrais n° 1, cela veut dire que nous étions
9 capables de nous reforger. Bref, cela voulait dire que nous
10 étions capables de dépasser notre position de classe.

11 [15.40.49]

12 Q. Concernant la liberté et la discipline: à K-15, y avait-il une
13 certaine liberté? En cas de faute, quelles étaient les sanctions
14 qui leur étaient infligées?

15 R. Il faut se demander ce que voulait dire la rééducation.

16 Se rééduquer, ça voulait dire oublier le passé. On nous disait
17 que la liberté, cela n'existait pas parce qu'Angkar elle-même
18 était synonyme de liberté.

19 Concernant la critique et l'autocritique, nous devons seulement
20 critiquer les membres de notre propre groupe, à savoir ceux qui
21 étaient rentrés de l'étranger.

22 [15.42.33]

23 Prenons le cas de quelqu'un qui n'arrivait pas à travailler dur,
24 prenons le cas de quelqu'un d'autre, qui aurait encore gardé des
25 attaches à Paris ou ailleurs à l'étranger...

117

1 Si quelqu'un de plus haut placé commettait une faute, nous ne
2 faisons pas de critique. C'était Phum qui s'en chargeait. Il
3 représentait la justice et l'Angkar. Nous n'étions pas habilités
4 à critiquer des combattants du centre ou à critiquer Phum. Nous
5 pouvions seulement critiquer les membres de notre propre groupe.
6 Afin de nous réformer, nous participions à ces séances de
7 critique et d'autocritique avant de nous reposer en général.
8 L'objectif premier était de nous mettre au service de l'Angkar,
9 qui était synonyme de justice. Si nous y croyions, cela
10 suffisait. L'Angkar était au cœur de notre vie à l'époque.
11 Nous nous sommes reforcés pour entrer dans la classe pure des
12 ouvriers paysans.
13 [15.44.09]
14 Mais la question est de savoir si la classe des ouvriers paysans
15 était capable de nous offrir un avenir meilleur.
16 J'étais quelque peu perdu car je m'interrogeais sur le but de la
17 rééducation. Tout se mélangeait.
18 Qui disait "Angkar" disait "perfection". Nous pouvions seulement
19 critiquer les membres de notre groupe.
20 Donc, si vous me parlez de liberté, il n'y avait pas de liberté
21 dans ce sens. Pas de liberté, pas de démocratie, pas de liberté
22 de parole. Parler impliquait de s'exposer à une erreur.
23 C'était le sens de la rééducation à K-15. Il n'y avait pas de
24 liberté d'expression. Nous n'avions pas non plus la liberté de
25 nous taire.

118

1 Q. Qu'en était-il des sanctions disciplinaires? En cas de faute,
2 quelles sanctions étaient infligées?

3 [15.45.40]

4 R. Dans ce centre, je n'ai jamais assisté à des passages à tabac
5 ou à des actes de torture. Je n'ai pas non plus vu qui que ce
6 soit y mourir.

7 Bien sûr, j'ai vu que des gens se faisaient emmener, mais j'en
8 ignorais les raisons. C'était probablement l'Angkar qui les
9 faisait emmener pour une raison ou une autre.

10 Il y a des soldats qui étaient arrivés avec moi qui se sont fait
11 emmener. Certains n'étaient pas satisfaits de la situation dans
12 le centre.

13 [15.46.18]

14 À l'époque, je ne me doutais nullement que ces gens étaient
15 emmenés pour être exécutés à S-21. Je n'y ai jamais songé.

16 Je n'ai jamais assisté à des actes de torture physique. Bien sûr,
17 il y avait une torture psychologique, que nous endurions dans
18 notre for intérieur, mais nous n'avons jamais reçu de coups.

19 Q. Qu'en est-il du régime alimentaire?

20 R. Dans mon livre, il y a un passage qui porte sur la ration
21 alimentaire. C'était une sorte de bouillie épaisse, mais ce
22 n'était pas du riz. Il y avait du liseron avec juste quelques
23 grains de riz. Il n'y avait presque pas de poisson dans cette
24 bouillie de riz et de liseron. Cela ressemble à ce qu'on donne à
25 manger aux cochons.

119

1 [15.47.50]

2 Q. Qui fixait la ration alimentaire? Y avait-il des instructions
3 à ce sujet?

4 R. Je n'en savais rien. Tout le monde disait que cela émanait de
5 l'Angkar. <Jusqu'à ce jour j'ignore encore qui était l'Angkar.>

6 Q. Pour quelle raison l'Angkar avait-elle été créée et qu'est-ce
7 que cette notion signifiait?

8 R. Je pense qu'il faut poser la question aux aînés qui ont créé
9 l'Angkar. Pour nous, l'Angkar nous a demandé de nous rééduquer,
10 mais je ne sais pas dans quel but.

11 Q. Avez-vous jamais entendu Ieng Sary, Nuon Chea ou Khieu Samphan
12 dire quelque chose ou diffuser des informations concernant la
13 ligne du Parti et sa transmission depuis les échelons supérieurs
14 vers les échelons inférieurs, soit à K-15 soit ailleurs?

15 [15.49.30]

16 R. Après mon arrivée au Cambodge, j'ai séjourné à K-15. Et,
17 jusqu'au moment de mon départ, en 1979, je n'ai jamais entendu
18 mentionner le nom de Nuon Chea. J'ignorais qui c'était.

19 Et, au cours de mon séjour à K-15, nous entendions parler de
20 l'Angkar. L'Angkar nous éduquait. On nous disait d'être fiers de
21 la révolution kampuchéenne. On nous disait que nous devons nous
22 reforger.

23 [15.50.12]

24 Tout cela, je l'ai entendu, mais je ne savais pas quel était le
25 but de cette rééducation. Je ne savais pas quand elle allait

120

1 prendre fin. Comme je l'ai dit, je ne savais pas pour quelle

2 raison nous devions nous reforger, nous reconstruire.

3 Je ne savais pas non plus de quelle façon cela était censé nous

4 faire comprendre la révolution.

5 Je ne comprenais pas à l'époque. Je faisais juste ce qu'on me

6 disait de faire. J'étais désespéré à l'époque et je n'avais qu'un

7 souhait, c'était que cela finisse.

8 À la radio, j'entendais que la révolution était merveilleuse et

9 qu'elle durerait trois mille ans.

10 C'est difficile à raconter.

11 Q. Avez-vous jamais entendu parler de disparitions sous le régime

12 des Khmers rouges? Quelles étaient les implications d'une

13 disparition?

14 [15.52.01]

15 R. Ce n'est qu'à mon retour à Phnom Penh, en mai ou en juin 1979,

16 que j'ai été informé des disparitions. À ce moment-là, je suis

17 allé à Tuol Sleng ou S-21. J'y ai travaillé un certain temps.

18 Et c'est là que j'ai appris que les camarades qui avaient disparu

19 avaient leur nom inscrit à Tuol Sleng. J'ai donc compris à ce

20 moment-là que ces amis qui avaient disparu des Khmers rouges...

21 [L'interprète se reprend:] des Terres rouges avaient été envoyés

22 se faire exécuter à Prey Kong (phon.), à environ 3 kilomètres de

23 Tuol Sleng approximativement. Certains de ceux dont le nom était

24 inscrit à S-21 provenaient des Terres rouges.

25 [15.53.38]

121

1 Q. Concernant l'endroit où vous logiez et travailliez, avez-vous
2 observé personnellement les activités des cadres khmers rouges?
3 De quelle façon se comportaient-ils envers la population là ou
4 vous viviez ou travailliez?

5 R. À K-15 et aux autres endroits, nous vivions confinés dans
6 l'enceinte du camp, sans aucun contact avec l'extérieur ou avec
7 la population. Nous n'étions pas autorisés à avoir de tels
8 contacts.

9 Pendant toute la durée de mon séjour en camp sous les Khmers
10 rouges, je n'ai pas su quelles étaient les conditions de vie de
11 la population.

12 Nous ne recevions aucune lettre, aucune visite. Nous vivions
13 entre nous et nous n'étions pas autorisés à entrer en contact
14 avec d'autres que les membres du groupe.

15 [15.55.00]

16 Par exemple, à K-15, j'ai vu un vieil homme qui marchait le long
17 de la voie ferrée. Si nous lui avions parlé, nous aurions été
18 critiqués pendant la réunion.

19 Nous pouvions donc entrer en contact uniquement lorsque cela
20 était permis par l'Angkar. J'ignorais donc tout des conditions de
21 vie du peuple cambodgien.

22 L'on nous disait que le peuple aurait trois repas par jour. Mais,
23 dans la réalité, nous n'en savions rien. Nous n'avons jamais vu
24 cela.

25 Quand on nous disait que le peuple avait trois repas par jour,

122

1 nous aspirions à pouvoir nous aussi vivre avec le peuple et avoir
2 trois repas par jour.

3 Q. Je voudrais évoquer D-2. Qu'était D-2? Ou ce trouvait cet
4 endroit et à quoi servait-il?

5 [15.56.32]

6 R. Je suis resté un certain temps à K-15 après mon arrivée, un
7 peu plus de trois mois peut-être.

8 Ensuite, certains d'entre nous avons été transférés dans une
9 fabrique. D'autres ont été envoyés à Angkor Chey, dans une ferme
10 d'État.

11 Quant à moi et à... quelques-uns de mes amis, au nombre de cinq,
12 nous avons été envoyés à D-2, qui était une fabrique située entre
13 Phnom Penh et Preaek Pnov, à proximité du kilomètre 6.

14 C'était une vieille fabrique. Je ne sais pas où l'endroit se
15 trouve actuellement. Nous y avons été envoyés. Au total, nous
16 étions cinq.

17 Le chef de la fabrique, un dénommé Sok, nous a dit que, pendant
18 l'assaut contre Phnom Penh, l'Angkar lui avait donné l'ordre
19 ainsi qu'à son groupe, composé de soldats au nombre d'environ
20 200, de rester stationnés dans cette fabrique.

21 Et la plupart des membres de son groupe étaient de jeunes
22 soldats. Ils ont fait de cet endroit leur base pour différentes
23 raisons, notamment parce qu'ils connaissaient mal Phnom Penh. Ils
24 se sont donc établis dans cette ancienne fabrique. Ils n'avaient
25 même jamais vu de réfrigérateur.

123

1 Il a donc reçu instruction de la part de l'Angkar de refaire
2 fonctionner les machines de la fabrique.

3 [15.58.35]

4 D'après ce que j'ai pu observer dans la fabrique, il y avait un
5 soldat... il y avait quelques familles sino-khmères.

6 Il m'a dit que c'était d'anciens ouvriers de la fabrique et
7 qu'ils pouvaient apprendre aux soldats à faire fonctionner le
8 matériel de la fabrique, y compris les machines à battre le riz.

9 Q. Avez-vous jamais rencontré à D-2 des intellectuels cambodgiens
10 de votre connaissance?

11 [15.59.35]

12 R. Hormis les membres de mon groupe, au nombre de cinq, j'ai vu
13 seulement des soldats et leur famille.

14 Et, de temps à autre, j'y ai vu Vorn Vet, qui venait inspecter
15 les lieux. Je ne le connaissais pas, mais l'on m'a dit que
16 c'était Vorn Vet et qu'il venait inspecter les lieux.

17 Mais je n'ai jamais vu qui que ce soit d'autre.

18 Q. Avez-vous jamais vu Ieng Sary, Khieu Samphan, Nuon Chea
19 visiter D-2? Ou est-ce qu'une réunion a eu lieu à D-2?

20 R. Non.

21 Q. À D-2, quelle était votre fonction principale? Et quelle était
22 la routine de travail quotidien qui était assignée au personnel
23 qui s'y trouvait?

24 [16.00.56]

25 R. La fonction principale de D-2, c'était de moulinier le riz, de

124

1 battre le riz. Mais il s'agissait d'une fabrique traditionnelle.
2 Donc il y avait du personnel venant de Chine qui avait acquis des
3 qualifications dans le raffinage du minerai de fer. Et le minerai
4 de fer était une matière première.

5 Et, chaque jour, on nous envoyait un jeune adolescent qui,
6 ensuite, devait aller à Phnom Penh collecter de la ferraille qui
7 serait ramenée et qui serait raffinée.

8 [16.02.00]

9 Lorsque j'ai "visit  " cette fabrique ou cette usine... j'  tais
10 content parce qu'il m'a sembl   que je pourrais rencontrer des
11 gens l  -bas.

12 Et, lorsqu'on est arriv  s sur place, on nous a dit que nous
13   tions   tiquet  s comme   tant des "gens du Front". Et ces gens-l  
14 me connaissaient comme membre du Front.

15 Mais les "conseillers" de l'Angkar nous avaient dit que nous
16 devions dissimuler notre propre identit   et essayer de nous
17 fondre dans la masse des autres.

18 Et donc il fallait que l'on se souvienne toujours que nous ne
19 devions jamais laisser quiconque savoir que nous venions d'un
20 pays   tranger, que nous avons suivi des   tudes    l'  tranger.

21 Nous devions devenir les amis du peuple et des paysans    la base.

22 [16.03.02]

23 Lorsque nous sommes arriv  s    B-2 (phon.), les gens qui   taient
24 sur place savaient d'o   nous venions.

25 Et le camarade Phum, qui nous avait dit de ne pas leur r  v  ler

125

1 notre identité... en fait, ces gens-là nous connaissaient déjà.
2 Alors on n'a pas pu garder le secret. On ne savait pas si l'on
3 pourrait véritablement conserver nos identités secrètes car ils
4 étaient déjà au courant de notre identité.
5 Et les gens sur place m'ont dit que je devrais... donc Sok m'a dit:
6 je devrais rejoindre son groupe...
7 Alors nos amis qui se sont rendus là-bas m'ont dit que nous
8 devons perdre notre mentalité d'intellectuel et nous fondre dans
9 la paysannerie et nous forger avec les gens sur place et essayer
10 de nous intégrer dans le groupe.
11 [16.04.03]
12 Et ils m'ont dit qu'ils avaient besoin de gens avec des capacités
13 techniques.
14 Donc, en fait, ce qu'ils essayaient de faire apparemment, c'était
15 de me convaincre pour obtenir des réponses... ils ont essayé de me
16 persuader par différents moyens, en disant par exemple qu'ils
17 avaient besoin de gens avec des capacités techniques pour
18 garantir le fonctionnement de l'usine.
19 Mais nous ne leur avons pas dit ce en quoi nous étions qualifiés
20 car l'Angkar nous avait donné l'ordre de ne pas révéler notre
21 identité, ce qui fait que je n'ai pas rejoint l'équipe.
22 [16.04.56]
23 Au lieu de cela, nous avons simplement constitué un groupe qui
24 nous était propre. À ce moment-là, j'ai été nommé responsable du
25 groupe parce que j'étais plus âgé que les autres membres du

126

1 groupe.

2 Et mon équipe avait la responsabilité de la coupe du bois... enfin,
3 c'était des équipes d'ébénistes, en fait, ou de charpentiers.

4 Personnellement, je n'avais jamais... jamais manié le bois. Je leur
5 ai dit que j'étais un ignorant, que je ne savais rien.

6 Ils nous ont demandé d'essayer de tailler le bois pour faire du
7 mobilier, des choses comme ça. Ils nous ont dit d'étudier la
8 conception du mobilier.

9 Alors j'ai dû apprendre comment on pouvait devenir ébéniste.

10 J'avais des connaissances, que je n'ai pas partagées avec eux
11 parce que j'étais terrifié et inquiet.

12 Et les gens sur place étaient très frustrés, déçus, parce que je
13 leur ai dit que je ne savais rien.

14 Donc j'ai prétendu ne rien connaître ou savoir... et, en
15 conséquence, finalement, j'ai pu partir avec eux.

16 [16.06.27]

17 M. LE PRÉSIDENT:

18 Je vous remercie, Monsieur le témoin.

19 Le moment est à présent venu de suspendre l'audience pour la
20 journée. Donc l'audience est à présent suspendue.

21 Nous reprendrons demain à 9 heures.

22 Demain matin, nous entendrons le témoignage de M. Suong Sikoeun.

23 Après la conclusion de son interrogatoire par les avocats de la

24 partie civile, nous donnerons la parole aux avocats de la défense

25 de Khieu Samphan en premier lieu.

127

1 Monsieur Ong Thong Hoeung, votre témoignage... votre audition n'est
2 pas terminée, et c'est la raison pour laquelle nous allons vous
3 demander de revenir à la Cour demain matin.

4 Nous entendrons donc le témoignage de M. Suong Sikoeun d'abord,
5 mais vous serez invité, dans l'alternative, à rester à la
6 disposition de la Cour. Pour le cas où M. Suong Sikoeun, pour des
7 raisons de santé, s'avérerait incapable de témoigner, ce sera à
8 vous de prendre sa place demain.

9 Monsieur le greffier, veuillez, s'il vous plaît, permettre à M.
10 le témoin... d'obtenir un lieu d'hébergement pour le témoin et de
11 faire en sorte qu'il soit de retour avant 9 heures à la Cour.

12 La sécurité va ramener les accusés au centre de détention et les
13 ramènera demain matin avant 9 heures.

14 L'audience est suspendue.

15 (Levée de l'audience: 16h08)

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25